

Tulle, le 23 octobre 2007

**COMPTE RENDU SYNTHETIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 Septembre 2007**

***Secrétariat Général
GR/KP/SC***

L'an deux mil sept et le vingt huit septembre à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur François HOLLANDE.

Etaient présents : M. François HOLLANDE, Maire - M. Jean COMBASTEIL, Mlle Christèle COURSAT, M. Philippe BERNIS, Mme Magali LACHASSAGNE, M. Pierre DIEDERICHS, Mme Dominique GRADOR, M. Michel BREUILH, Maires - Adjoint, Mme Pierrette DEZIER, M. Jean-Louis SOULIER, M. Yves JUIN, Mme Catherine CHAUMEIL, M. Jacques VIREFLEAU, M. Roger LAVAL, Mme Arlette MARTIN – CUEILLE, Mme Marylène DUPUY, M. Jacques SOULETIE, Mme Sylvie NONI, M. François RABIER, Mme Annie MARTINIE, M. Michel CAILLARD, M. Christian PRADAYROL, Mme Annie BASTIE, M. Jacques MARTHON, M. Alain MONS soit 25 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Alain LAGARDE par M. Michel BREUILH, Mme Janine PICARD par Mme Catherine CHAUMEIL, M. Jean-Louis WUYTS par M. Jean-Louis SOULIER, M. Jean-Michel CLAUX par M. Pierre DIEDERICHS, M. Jean-Paul DUSSOURD par M. Michel CAILLARD, M. Jean-Paul DEVEIX par M. Jacques MARTHON.

Etaient absents : M. Jean Pierre ROSSIN, M. Philippe GOUT.

- Approbation du compte rendu synthétique du Conseil municipal du 29 juin 2007

APPROUVE à l'unanimité

Monsieur François HOLLANDE ouvre la séance du Conseil Municipal.

L'actualité est l'ouverture, enfin, de la maison de retraite de l'Hôpital de Tulle. Cette ouverture a eu lieu cette semaine.

Il remercie tous les personnels de l'Hôpital mais aussi de la Ville qui y ont contribué.

Il a fallu faire un déménagement qui n'était pas facile, de personnes très âgées qui changeaient d'environnement, de cadre de vie, même si c'était un progrès.

Le transfert s'est plutôt bien passé.

Cela lui permet de revenir sur la volonté de créer une nouvelle Maison de Retraite même si la décision avait été prise précédemment par la municipalité AUBERT.

La municipalité actuelle avait souhaité que ce soit non pas une Maison de Retraite en deux parties, comme cela avait été à un moment envisagé, mais une seule unité.

Elle n'a pas pu être installée au cœur de la Ville de Tulle faute d'espace suffisant.

La municipalité se félicite du choix, qui avait été adopté à l'unanimité au Conseil d'Administration de l'Hôpital, de réaliser cette installation sur le site de l'ancienne Polyclinique.

Cela a été une opération très lourde sur le plan financier puisque l'Hôpital de Tulle, a dû acheter la Polyclinique (1 800 000 euros) puis réaliser les bâtiments. Le coût des travaux s'élève à 6 000 000 euros et celui du mobilier à 700 000 euros.

La question était aussi de savoir si le prix de journée n'allait pas être trop affecté par l'ampleur des travaux réalisés, l'emprunt qui était nécessaire.

Par une mobilisation de tous : du Conseil Général qui a participé à hauteur de 40 % pour les travaux, de l'Etat à travers un certain nombre de dispositions et notamment une subvention exceptionnelle de 18 % du montant des travaux et grâce à l'étalement de ce qui avait été une opération vérité des comptes qui auraient pu être tout à fait fâcheuse pour l'Hôpital de Tulle et donc pour la Maison de Retraite, le prix de journée a pu être limité à 48 euros mais il était jusqu'en 2006 de 35 euros.

Il y a eu un supplément journalier important même si les conditions d'accueil n'ont plus rien à voir.

Il faut être attentif à la situation des familles qui sont à la fois satisfaites de constater une amélioration du confort de leurs parents et en même temps qui font face à des coûts plus élevés d'hébergement.

Il faut aussi dire que le personnel qui sera auprès de ces personnes âgées est plus nombreux qu'il ne l'était.

Dix personnes seront recrutées dans la nouvelle structure ce qui est très important.

Parmi ces personnes, il y a d'anciens salariés de la Polyclinique qui ont pu voir tout le changement sur le bâtiment.

Il y aura un équipement qui n'aura plus rien à voir avec l'ancienne Maison de Retraite qui va être démolie.

C'est sur cet espace libéré que vont être installées les futures urgences de l'Hôpital de Tulle.

Une inauguration de la Maison de Retraite est prévue le 9 novembre.

Chacun pourra voir les chambres très spacieuses (20 m² contre 12 ou 13m² dans le précédent équipement).

Chacune des chambres a une salle de bain, ce qui n'était pas le cas dans l'ancienne Maison de Retraite où il y avait une salle de bain à l'étage.

Lors de l'inauguration, les pensionnaires qui auront déjà vécu un mois dans cette structure pourront être rencontrés.

Cette opération ne constituait pas une promesse de campagne puisque c'est une opération réalisée par le Centre Hospitalier de Tulle mais il s'agissait d'un engagement fort sur le Pays de Tulle de l'ensemble des pouvoirs publics.

Il remercie tous les personnels qui ont permis le déménagement, le transfert.

Beaucoup se sont dévoués. Il a fallu accompagner les personnes âgées une par une, les familiariser à leur nouvel environnement.

Cela a été un travail fastidieux et gratifiant en même temps.

Pour le reste, l'ordre du jour va porter à la fois sur des informations sur la rentrée scolaire, la rentrée universitaire, le problème du logement, les opérations PRI.

Il y aura une discussion sur le Document d'Orientations Générales du SCOT.

Il remercie Monsieur Elie BOUSSEYROL pour sa présence et Monsieur Nicolas CHOPARD qui a travaillé sur ce document.

Monsieur Jean COMBASTEIL et Monsieur Philippe BERNIS ont été les représentants de la Ville dans ce travail.

Ensuite, il y aura un point sur l'Agenda 21 (à la même période que le Grenelle de l'Environnement).

Il sera indiqué comment s'inscrire dans cette problématique de développement durable et ce qu'il conviendra de tirer comme conclusion dans les politiques publiques.

Monsieur Michel CAILLARD dit que la réalisation de la Maison de Retraite est une satisfaction. C'est un équipement qui était attendu par les usagers.

Monsieur François HOLLANDE a salué l'implication et la participation des différents partenaires.

Il regrette des tergiversations voire des messages plus politiques que techniques qui avaient accompagné en leur temps les annonces et la réalisation afférentes à ce dossier.

Il rappelle l'engagement de l'Opposition sur cette question qui se satisfait de cette réalisation et qui sera présente à l'inauguration.

- Point d'information sur la rentrée scolaire et universitaire

Rapporteurs : Dominique GRADOR, Magali LACHASSAGNE

Rentrée scolaire

Pour cette rentrée scolaire 2007/2008, il a été constaté une légère baisse des effectifs des élèves scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville (- 2,15 %, soit 23 élèves). Une analyse de l'évolution des effectifs des différents sites scolaires fait apparaître quelques points de satisfaction et notamment sur des sites où des regroupements pédagogiques ont été décidés par la municipalité ces dernières années. Ainsi, les écoles Clément Chausson continuent à voir leur fréquentation progresser tant en maternelle qu'en élémentaire. Il est à noter qu'avec 73 élèves en primaire, ce site atteint un nombre d'élèves qu'il n'avait pas connu depuis plus de 8 ans. La création de logements sur le secteur devrait permettre de renforcer cette tendance et peut être de pouvoir obtenir la réouverture de la classe fermée cette année.

Sur le regroupement pédagogique Virevialle-Baticoop, les effectifs restent stables et permettent de conforter les choix opérés il y a trois ans.

Les sites scolaires de l'Auzelou et de la Croix de Bar enregistrent une bonne progression de leurs effectifs avec une dizaine d'enfants de plus dans chaque école. Par contre, quelques sources d'inquiétude apparaissent et notamment sur les deux gros sites que sont Joliot Curie et Turgot. En effet, si le nombre d'élèves a progressé à Turgot maternelle, une baisse importante est constatée à Turgot primaire (- 26). De même, l'effectif d'élèves à l'école Joliot Curie maternelle (- 10 élèves) laisse prévoir quelques difficultés dans les années à venir. De son côté, le groupement Jean Jaurès/Roche Bailly laisse aussi apparaître une grande fragilité avec une forte érosion des effectifs.

Enfin, si l'école annexe maternelle conserve un effectif identique, il est à souligner une baisse du nombre d'élèves scolarisés en élémentaire.

Pour ce qui concerne les travaux d'entretien et de maintenance des sites, ils ont été réalisés dans les délais prévus, ce qui a permis d'assurer une rentrée dans les meilleures conditions. La Ville a encore investi 200 000 euros pour l'entretien des différents sites.

Madame Dominique GRADOR dit que la situation doit inciter à rester attentif, vigilant concernant le maintien de la qualité de l'offre pédagogique telle qu'elle existe actuellement sur l'ensemble des sites.

Il n'y a pas d'effectifs lourds dans les classes.

Il n'y a pas plus de deux classes d'âge par niveau.

Il faut rester ouvert aux évolutions qui s'avèreraient nécessaires, cela dans le dialogue, la transparence, la concertation avec tous les acteurs de la vie scolaire (parents, enseignants, membres de l'Education Nationale, élus).

Elle le dit d'autant plus que les suppressions annoncées ne laissent rien présager de bon concernant les effectifs enseignants c'est-à-dire qu'il faudra défendre le maintien des postes dans les classes avec des effectifs moindres et sans doute dans le cadre de rentrées scolaires où les effectifs enseignants seront également en forte baisse.

Pour la deuxième année consécutive, à la satisfaction des familles, l'Association « Accompagnement Scolaire » assure sur chaque site une étude surveillée gratuite.

Les CEL sont reconduits. Ils impliquent un investissement financier très important de la Ville (plus de 50 000 euros) et cela dans une situation où l'Etat s'est beaucoup désengagé par rapport à ce qu'étaient les crédits versés initialement (moins 60 % par rapport à ce qu'ils étaient au début de cette action).

Par ailleurs, la nouvelle tarification des cantines votée au dernier conseil municipal est en place depuis la rentrée.

Elle remercie la Communauté de Communes qui va offrir cette année encore aux enfants des écoles de Tulle deux spectacles de Noël au Théâtre des 7 Collines.

La Communauté de Communes a pris la relève de ce qu'était l'offre de la Ville de Tulle.

Elle l'a fait en s'adressant à tous les enfants de toutes les communes concernées. La Ville offre, quant à elle, un spectacle de musique au printemps à la Salle des Musiques Actuelles.

Monsieur Christian PRADAYROL dit qu'il ne sera pas possible de se passer d'une réflexion sur toutes les écoles situées dans le centre de Tulle.

Il est évident qu'il va y avoir trop de sites.

Il constate à la lecture des statistiques produites sur le logement, que seulement 8 % des ménages qui occupent les logements rénovés ont des enfants.

Alors que des efforts ont été faits pour créer en centre ville une offre locative tout à fait convenable, il est constaté que ce sont des célibataires ou des gens sans enfant qui les occupent.

Il y a une offre pédagogique de qualité mais à partir du moment où on tombe en dessous d'un seuil mini d'enfants, il peut y avoir l'effet inverse.

Il remarque qu'il est difficile de fixer les gens qui ont des enfants.

Monsieur François HOLLANDE dit qu'il est vrai que les logements rénovés sont de petites surfaces, attirant plutôt des couples ou des personnes seules, beaucoup d'étudiants (tous ne trouvent pas de logements répondant aux règles de confort requises).

Il faut aussi voir dans la politique du logement de plus grandes surfaces.

Même dans les promoteurs privés, ce n'est pas toujours le choix qui se fait. Ce qui part le mieux sur le marché, ce sont les 2 ou 3 pièces car les prix restent abordables.

La Ville va travailler avec l'OPHLM et des promoteurs privés sur la réalisation de lotissements car c'est cela qui permet d'avoir des enfants en âge d'être scolarisés.

Il ne faut pas regretter les rénovations de logements anciens mais comme ils sont anciens, ils se sont davantage divisés qu'élargis. Il faut avoir une offre de logement qui corresponde à la volonté des familles.

Madame Dominique GRADOR observe qu'il y a aussi une situation assez générale des centres villes. Il y a une baisse de la démographie scolaire dans les centres-villes partout car les gens ont des modes de vie qui ont évolué, qui justifient l'existence d'une Communauté de Communes, d'un Pays de Tulle, qui justifient que dans les communes environnantes il y ait une offre de service à l'égard de la petite enfance et des scolaires équivalente à celle pouvant être trouvée dans la ville.

Auparavant ce n'était pas le cas. Il n'y avait pas de garderie et donc les parents étaient susceptibles d'amener leurs enfants à proximité de leur lieu de travail pour bénéficier de ces services.

Il y a une évolution et il n'est pas possible d'y contrevenir. La vocation de la Ville n'est pas non plus de débaucher des enfants des communes environnantes pour justifier du maintien de sites scolaires à Tulle.

Quant au travail, il a été très largement engagé et il doit se poursuivre. Les évolutions ont été accompagnées en créant les conditions d'une véritable concertation avec à la fois les enseignants, les directeurs d'écoles, les parents.

Il y a eu deux regroupements pédagogiques dans le cadre de ce mandat. Cela est important et n'est pas facile à conduire si l'on prend en compte les points de vue et les avis de tous.

Le deuxième regroupement a été fait avec la suppression d'une école en obtenant que les parents concernés votent au Conseil d'Ecole à l'unanimité pour la fermeture de l'école.

Il faut accompagner les évolutions voire les anticiper quand elles semblent n'être plus porteuses de difficultés si rien n'est fait.

L'objectif doit être celui de l'offre pédagogique.

Quand il est possible de démontrer que si l'on fait évoluer les sites ou leur organisation, l'offre pédagogique sera meilleure et si l'on parvient à convaincre les parents, alors les choses peuvent bouger.

Actuellement la pédagogie est tout à fait satisfaisante. Il n'y a pas de classe à 3 niveaux et les niveaux d'effectifs sont très intéressants pour bien travailler.

Il faut être attentif et soucieux de travailler avec intelligence et respect des intérêts des familles, des enfants, des enseignants.

Monsieur Jean COMBASTEIL dit que le Ministre a décidé de changer la répartition des heures de cours. Il peut être débattu sur la méthode employée, aucune concertation n'ayant été engagée.

Cela est préoccupant :

- Tout d'abord, il est dit que cela va dégager des heures pour aider les enfants en difficulté.

Or, ce sont les enfants en difficulté qui vont effectuer le plus d'heures, peut être à des moments les plus indus.

Il ne trouve pas cela adapté pédagogiquement.

- L'autre question concerne le mercredi matin. Il pense qu'il va y avoir un transfert sur les collectivités pour un accueil que les parents vont réclamer.

Cela risque de générer un coût supplémentaire pour la Ville. Il pense qu'il serait bien que les Villes puissent bénéficier d'une aide accentuée pour assurer la surveillance des enfants.

Par ailleurs, il est dit qu'il faudra faire des activités culturelles, sportives. Ces interventions sont louables mais ces interventions devront être financées par les seules communes.

Cela lui paraît être une pratique douteuse et très peu efficace.

Il y a une évolution de l'accueil scolaire préoccupante.

Le temps scolaire n'est pas seulement un temps d'apprentissage traditionnel. C'est aussi un temps de formation sociale qui lui paraît important.

Monsieur Michel CAILLARD dit qu'il ne faut pas trop noircir le tableau.

Cette question du temps scolaire a été souvent mise en avant pour faire remarquer une durée de travail supérieure à celle pratiquée dans d'autres pays européens.

Les choses ne sont pas totalement définies.

La question a le mérite d'avoir été tranchée, certes de manière rapide mais pourquoi pas.

Dans les communes qui ont déjà réalisé cette nouvelle répartition, les choses se passent bien.

Il s'agit d'une opportunité donnée pour réaliser un aménagement en dehors du temps scolaire qui certes nécessite des moyens.

Il ne faut pas critiquer systématiquement.

Madame Dominique GRADOR partage les inquiétudes soulevées par Jean Combasteil. Les Contrats Educatifs Locaux sont sur le plan périscolaire une offre en matière sportive, culturelle, etc . Cela permet une ouverture de l'enfant à d'autres activités qu'il ne pratique pas forcément dans le milieu familial ou social qui est le sien. Cela place les enfants à égalité par rapport à une offre de ce point de vue.

Elle observe que la Ville a maintenu son engagement de 50 000 par an et que l'Etat s'est désengagé de 60 % par rapport à sa participation initiale qui était de 50 000 € également.

Elle doute que ce moindre temps scolaire soit assumé sur le plan de l'offre culturelle, sportive par de l'argent autre que celui de la collectivité. Elle craint un transfert de charges. Elle pense qu'il y aura un besoin de concertation. Elle a rencontré dans l'après-midi le Président de l'association Accompagnement Scolaire qui fait un travail remarquable. Elle indique que les études surveillées sont assumées par des anciens élèves qui bénéficiaient de l'accompagnement scolaire et qui étaient plutôt en situation de difficulté d'apprentissage. Ils ont trouvé le goût d'apprendre dans le cadre de l'Accompagnement Scolaire au point qu'aujourd'hui ils surveillent les études alors qu'ils sont devenus des adolescents.

Elle trouve que c'est un gage de réussite.

La Ville a mis en place des études surveillées.

Elle se demande ce qu'elles deviendront s'il y avait la mise en place d'aides aux devoirs par des enseignants.

Il pense qu'il faudra une concertation.

Les représentants de la Ville exigeront des moyens de façon à ce que les dispositions qui viennent d'être prises ne se traduisent pas par de nouvelles charges attribuées aux collectivités.

Monsieur Christian PRADAYROL dit qu'il ne faut pas faire de la politique nationale. Les orientations prises sont acceptées ou critiquées mais il faut accompagner ce qui se fait.

Ce qui se fait peut être une opportunité pour la Ville. A partir du moment où le mercredi, la Ville proposera quelque chose, il y aura, sans faire concurrence aux communes voisines, peut être plus d'enfants qui reviendront à Tulle car la politique de l'habitat, même si des lotissements sont réalisés en périphérie, ne repeuplera pas les écoles du centre ville.

Madame Magali LACHASSAGNE dit que le centre de loisirs du Chambon n'a pas vocation à remplacer l'école. Cela n'a jamais été le cas dans la conception pédagogique de ce qui en a été faite.

L'accueil au centre de loisirs est payant. Même s'il est lié à des critères sociaux, c'est un coût supplémentaire pour les familles.

C'est un coût pour la collectivité.

La nouvelle réorganisation du centre de loisirs est de proposer des formations les mercredis après-midi hors mercredis libérés aux enfants.

Cela a coûté cher à la collectivité en terme de professionnalisation d'une partie du personnel (reconnu « animateur »).

Pour l'accueil de la petite enfance jusqu'aux jeunes de 16 ans, la Ville mène des actions spécifiques par tranche d'âge.

S'il n'y a plus école le mercredi matin, la Ville va devoir ajouter des demi-journées supplémentaires de Centre de Loisirs ce qui va générer un coût supplémentaire pour la Ville et les familles.

Pour les aides qu'il est possible d'obtenir, le désengagement de la CAF depuis 3 ans sur les centres de loisirs et autres structures d'accueil de l'enfance et de la petite enfance, a généré un surcoût pour la Ville.

Monsieur François HOLLANDE dit que si l'école n'est plus ouverte le mercredi, il y aura vraisemblablement une demande d'activités extra-scolaires d'encadrement des enfants le mercredi matin car beaucoup de familles travaillent le mercredi.

Madame Annie MARTINIE dit que cela n'est pas une nouveauté. Cela a déjà été mis en place dans d'autres départements. La Creuse par exemple a des semaines de 4 jours.

A priori, les parents et les enseignants sont très satisfaits.

Rentrée universitaire

En ce qui concerne la rentrée universitaire, il est constaté une augmentation des étudiants à l'IUT (+ 32).

Pour les autres établissements, les effectifs restent stables.

La ville accueille ainsi plus de 700 étudiants dans les différents établissements.

Madame Magali LACHASSAGNE dit qu'il y a à Tulle des formations post bac avec des thématiques qui ont fait leurs preuves et qui affichent une bonne santé avec des effectifs en hausse pour l'IUT.

La classe préparatoire CPGE au Lycée Edmond Perrier s'est affirmée.

Les inscriptions étaient, en effet, closes dès le mois de Juin, contrairement aux années précédentes où 1 à 2 places restaient à pourvoir en septembre.

En terme de formation universitaire, il y a des formations de pointe, de qualité avec des équipes pédagogiques à l'IUT, à l'IUFM, à l'Ecole d'Infirmières qui sont toujours disponibles pour leurs étudiants, pour travailler avec la Ville sur des projets qu'elles proposent.

Pour la formation professionnelle, il y a une stabilisation avec le CFA des 13 Vents ou le CREFA BTP avec une augmentation des effectifs sur le CREFA BTP qui montre qu'il y a une certaine activité dans le bâtiment, qu'une formation qualifiante est requise. Il s'agit de former une catégorie supérieure d'ouvriers qui se forment avec des bacs professionnels ou des brevets professionnels.

Les entreprises recrutent.

Des jeunes s'installent à Tulle et ont l'intention d'y rester.

Monsieur François HOLLANDE dit que des efforts ont été engagés depuis des années que ce soit pour l'Ecole d'Infirmières, l'IUT, les BTS, les classes prépa, l'IUFM, l'ISMIB. La Ville compte 700 étudiants. Les retombées économiques ne sont pas négligeables. Ces étudiants peuvent aussi créer, développer une activité à Tulle.

C'est un investissement qui a été précieux et « rentable » pour la Ville.

Cela oblige à avoir des bonnes conditions d'accueil pour ne pas être concurrencé par d'autres sites.

Il s'est inquiété, par ailleurs, des problèmes du CROUS et des participations à la restauration des étudiants avec toujours le problème du restaurant interentreprise du GIAT.

La Ville doit poursuivre ses démarches car le coût de la restauration est élevé pour les étudiants.

En conclusion, il y a une légère baisse pour les effectifs scolaires, une augmentation pour les effectifs universitaires notamment à l'IUT dont les capacités d'accueil arrivent presque à saturation.

- Document d'orientation générale du SCOT - Débat sur les enjeux posés par le SCOT et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Rapporteurs : Nicolas CHOPARD, Elie BOUSSEYROL, Philippe BERNIS

Monsieur Elie BOUSSEYROL dit que le SCOT est la suite logique du schéma directeur achevé en 1995 qui s'était concrétisé par 3 zones d'activités (Les Alleux, la Geneste, la Gare de Corrèze), l'IUT et la création de la Communauté de Communes.

Cela s'est achevé en 1995 et a conduit jusqu'en 2005.

La Ville a pris la décision en Conseil Communautaire en 2002 d'essayer de réfléchir à un schéma de cohérence territoriale en application de la loi.

La périmètre de la Communauté a été pris en compte. Il a résulté des textes l'obligation d'intégrer la Commune de Gimel qui ne fait pas partie de la Communauté dans le périmètre.

Après avoir mis très longtemps pour convaincre la Préfecture de déterminer le périmètre, le travail a effectivement débuté en 2005.

Il y a eu un diagnostic dont il a résulté une sorte de coupure du territoire avec une partie qui se développe : la partie ouest et une partie qui a dû mal à trouver des activités compensant la déficience de l'agriculture : la partie Est.

Après le diagnostic, une réflexion a été menée pour savoir qu'elle pourrait être l'évolution du territoire en sachant qu'après une baisse de population autour des années 1990-1995, la population a tendance, depuis les années 2000, à repartir très faiblement.

Le dernier recensement a permis de constater une évolution de 0,9 % de la population.

En poursuivant cette analyse, il a été défini le même pourcentage d'évolution pour la période 2006-2016. Cela amènerait à une population d'environ 47 000 habitants contre 43 000 actuellement pour les 37 communes.

A partir de là, il a été procédé à la définition d'un produit d'accueil. Cela signifie qu'il faut se fixer des objectifs et intégrer des démarches pour l'amélioration des zones, la création de nouvelles zones d'activités et la mise en place d'une politique de l'habitat.

Monsieur Nicolas CHOPARD dit qu'un SCOT est un document d'urbanisme intercommunal :

- qui permet de mettre en cohérence les diverses politiques en matière d'habitat, d'urbanisme, de déplacements, d'implantations économiques et commerciales en prenant en compte l'impact, l'environnement puisque désormais les documents d'urbanisme demandent une étude précise en matière d'environnement,
- qui planifie des équipements intercommunaux.

Le SCOT fait suite aux schémas directeurs qui prévoyaient l'arrivée des autoroutes, schémas directeurs sur 28 communes élaborées en 1995 qui nécessitaient une révision, l'intercommunalité étant en place et le territoire pouvant faire de la prospective.

Le SCOT est un document d'urbanisme qui impose des orientations qui se situent en dessous des chartes de parcs naturels régionaux, des lois littoral et montagne.

Sur le SCOT, deux communes sont concernées : Vitrac et Corrèze. Le SCOT impose une règle de compatibilité c'est-à-dire que les documents d'urbanisme inférieurs : plans locaux de l'habitat, plans de déplacements urbains, schémas de développement commercial, les PLU et les cartes communales doivent respecter des orientations que le SCOT aura édictées.

A ce jour, des PLU ont été adoptés par les communes d'Eyrein, de Saint Priest de Gimel, de Naves, de Sainte Fortunade.

Il y a une prescription du POS en PLU pour Tulle.

Le SCOT est un document élaboré avec d'autres partenaires : le Conseil Général, le Conseil Régional, l'Etat, les Chambres Consulaires.

C'est un moment de concertation qui nécessite du temps pour la réflexion.

Le SCOT du Pays de Tulle s'inscrit dans un cadre de plus de 200 SCOT à l'échelle nationale.

Ce sont essentiellement les aires urbaines, les agglomérations qui sont concernées par ce type de document, les aires où il y a des problématiques importantes de transports collectifs notamment, de mixité sociale.

En Limousin, Guéret, Limoges et Tulle sont concernées.

Brive lance un SCOT sur une échelle assez vaste.

Le SCOT du Pays de Tulle, c'est la Communauté de Communes, la Commune de Gimel ; 43 000 habitants, une commune sur deux qui a moins de 500 habitants donc un territoire avec une dominante rurale plus forte et la ville préfecture en son centre.

Les SCOT comprennent parfois différents établissements publics. Ici, le SCOT ne concerne qu'une seule Communauté de Communes car le bassin est assez homogène.

Les travaux ont commencé en 2005.

Il y a trois documents qui composent un SCOT.

Deux bureaux d'études ont aidé pour ce travail.

Il y a une étude environnementale, une étude pour de la prospective et des déplacements avec le Cabinet PARCOURIR.

Il y a eu des rencontres prospectives en 2006, des ateliers territoriaux.

Un certain nombre d'associations : URBA Tulle, Corrèze Environnement, ...ont participé à ces réunions et ont apporté leurs idées.

Pour ce qui est en jeu à l'horizon 2020, plusieurs enjeux ont été formulés.

Il y a un regain démographique sur le territoire puisque depuis 2000, le territoire regagne de la population.

Les recensements intermédiaires de l'INSEE en attestent.

Les questions qui se posent sont comment accueillir cette nouvelle population? Quel type d'urbanisme? Quelles structures urbaines?

Le croisement autoroutier est quasiment finalisé.

Il s'agit de voir sur les activités économiques à côté d'un territoire avec des zones d'activités qui se développent.

Le bassin de Tulle a un atout très fort en matière de nature et de paysage.

Il faut voir comment le mettre en avant et comment faire du développement touristique avec cet atout.

Il y a aussi des risques.

Il y a une atomisation importante sur le territoire. Il y a du mixage sur certaines communes.

L'environnement, le patrimoine, le paysage et les ressources énergies renouvelables sont peu valorisés.

Des projets sortant de manière isolée peuvent fragiliser le territoire.

Le SCOT vise la préservation des grands équilibres d'un point de vue économique, social et environnemental.

Les cartes communales et PLU sont les documents d'urbanisme aujourd'hui en vigueur.

Certaines communes sont dotées de 50 ou 60 hameaux, ce qui suppose la mise en place de réseaux, des déplacements.

La réflexion est de voir s'il est possible de renforcer les bourgs. L'habitat dispersé existe, a une histoire.

Cinq objectifs ont été définis dans le cadre du PADD.

L'ambition est d'accueillir 4 000 habitants sur les dix prochaines années.

Cela aura une incidence en matière d'habitat avec la construction de nouveaux logements, en matière d'approvisionnement, en eau notamment.

La traduction de ces cinq objectifs du PADD est faite dans le DOG.

Ce document va être prescriptif.

Les PLU et les cartes communales devront se référer à cette partie du DOG pour voir comment ils peuvent envisager l'aménagement de leur espace.

Ce document s'articule autour de trois parties dont une partie afférente aux équilibres spatiaux. Une trame urbaine a été définie.

Tulle est le pôle urbain mais d'autres communes ont un rôle à jouer en tant que bourgs structurants.

Une priorité forte est affichée pour le renouvellement urbain et la réhabilitation.

L'accueil de 4 000 habitants suppose 3 700 logements supplémentaires dont la moitié qui seraient en réhabilitation. Sur l'autre moitié, ce sont seulement 700 logements qui seraient en extension urbaine.

Les autres logements devront se faire sur des zones U ou AU identifiées.

Il s'agit aussi de préserver les espaces naturels agricoles et forestiers.

Certains secteurs stratégiques ont été identifiés.

Les axes RD ou RN engendrent des constructions linéaires qui font que les aménagements le long de ces axes peuvent à l'avenir poser problème.

Sur la Ville de Tulle, c'est le pôle intermodal qui a été identifié comme un secteur stratégique, fort en enjeux en terme de mobilité, de déplacement.

Monsieur François HOLLANDE demande quelle est la suite de la procédure.

Monsieur Elie BOUSSEYROL dit qu'il s'agit de la version 3 du DOG.

Il va certainement y avoir une version 4 puisque l'ensemble des conseils municipaux a été consulté.

Ce qui ressort, c'est que les communes rurales veulent « plus ».

Une version 4 va être élaborée.

Ensuite, le Comité Syndical devra entériner ce DOG qui devra être approuvé.

Il sera présenté en enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, une nouvelle approbation sera nécessaire car il pourra y avoir des modifications.

L'objectif est de faire en sorte que ce document soit prescriptif à la mi 2008.

Monsieur François HOLLANDE dit qu'il faut comprendre qu'à un moment le document va avoir un caractère contraignant non pas pour les citoyens mais pour les collectivités.

Cela va obliger les communes à construire ces documents d'urbanisme compatibles avec ce schéma.

Monsieur Michel CAILLARD observe que, dans le document qui a été remis aux élus, pour les questions économiques, il est mentionné « structurer une offre de bureaux en centre -ville de Tulle ».

Que faut-il comprendre concrètement ?

Monsieur Elie BOUSSEYROL dit que des demandes ont été formulées par des entrepreneurs, les Chambres de Commerce ou de Métiers afin qu'une offre de bureaux ait lieu sur Tulle.

Il faut voir si cela peut se faire.

Ce ne doit pas être au détriment de l'habitat.

Il serait intéressant de remplir les « dents creuses » en région urbaine.

Monsieur Michel CAILLARD dit que les entreprises qui posent cette question ont besoin de bureaux.

Monsieur Elie BOUSSEYROL dit qu'elles le posent mais ce n'est pas le SCOT qui est susceptible de construire des bureaux.

C'est une démarche de réflexion, ensuite, la concrétisation passe par des relations entre les entreprises et collectivités.

Il faut prendre en compte cette réflexion de façon à ce que les entreprises ne partent pas à l'extérieur mais puissent rester sur le territoire notamment à Tulle.

C'est pour cela que la Communauté de Communes crée l'Hôtel d'entreprises.

Monsieur François HOLLANDE dit qu'il faut, quand une entreprise formule une demande de bureaux, d'espaces, être capable de lui donner une réponse très vite.

Monsieur Jean COMBASTEIL dit que le SCOT définit des préconisations générales, une organisation de l'espace, des interdictions.

Ce sont les documents d'urbanisme de chaque commune qui vont plus près. C'est le document d'urbanisme de la commune qui est opposable aux tiers, pas le SCOT.

Il y a eu un débat sur l'utilisation de l'espace disponible.

Il est important de préserver une qualité paysagère, de limiter les déplacements, de limiter la longueur des réseaux nécessaires.

Le dernier schéma directeur stipulait qu'il fallait des zones d'activités. Elles ont été réalisées aux Alleux, à Naves, à la Montane. Les deux premières sont presque pleines.

Le fait qu'il faille structurer une offre de bureaux est une préconisation dont doit tenir compte la Ville de Tulle dans l'élaboration du PLU.

Cela peut orienter les actions d'une Communauté de Communes pour répondre à un objectif en anticipant si possible sur une demande réelle.

C'est un document général qui a une traduction très concrète.

Monsieur Philippe BERNIS dit qu'il était le délégué de la Ville de Tulle choisi au sein de la Communauté de Communes pour participer à l'élaboration du SCOT.

La façon dont a été élaboré le SCOT lui a rappelé ce qui avait été fait dans le cadre de l'Agenda 21. L'élaboration s'est faite de façon collégiale. Il y a d'abord eu une implication de la majorité des élus des communes rurales qui ont assisté à presque toutes les séances de travail et aux ateliers dans lesquels ils étaient confrontés à des acteurs de terrain.

Pour sa part, il a suivi l'atelier Transport auquel étaient présentes toutes les autorités organisatrices de transport présentes sur Tulle.

Dans le même temps se déroulait un atelier sur l'Eau, sur l'Agriculture, où tous les acteurs de terrain sont venus exposer leurs préoccupations.

Le document le plus intéressant est le PADD.

Dans l'objectif 2 « Choisir la qualité environnementale », il est retrouvé les prérogatives dont il sera reparlé dans le cadre de l'Agenda 21 notamment l'eau, la nécessité de protéger l'eau, de faire attention à cette ressource indispensable.

Il y a aussi eu un travail important sur ce qui a trait à la préservation de l'agriculture.

Il y a eu dans le cadre de l'élaboration du PADD des objectifs assez ambitieux qui peuvent être faciles à obtenir à Tulle et plus difficiles à obtenir dans de petites communes qui peinent parfois à suivre en matière d'aménagement, de relations avec les Services Publics.

Cela est difficile. Dans le cadre de l'aménagement du SCOT, la possibilité de revenir sur une urbanisation et un développement qui soient raisonnables et raisonnés a été ouverte.

Dans l'objectif 2, il est parlé de la politique énergétique territoriale. Cela peut ne pas paraître concret. Or, au travers de l'atelier, il est apparu qu'il existait dans le domaine du bois et de l'agriculture, un gisement important de sources d'énergies locales. Il y a une volonté de valoriser cela. Aussi avec Elie Bousseynol, Roger Chassagnard, Nicolas Chopard, Olivier Lefebvre, ils sont allés au Luxembourg pour constater ce qui peut être fait en matière de valorisation des énergies

locales et éventuellement s'inscrire dans un programme européen pouvant aider à mettre en place ces filières.

Le SCOT, au-delà des règles d'urbanisme qu'il peut fixer aux communes qui vont élaborer des PLU, a aussi ouvert des pistes intéressantes pouvant être concrétisées. C'est un document qui va au-delà des anciens schémas directeurs.

L'élaboration concrète du DOG va nécessiter des choix parfois difficiles notamment avec les communes rurales qui sont en butte à des influences contradictoires : la préservation de l'agriculture, l'urbanisme important, les demandes d'habitat,

Tous les acteurs ont fait un travail considérable et il est important que ce travail se concrétise très vite et de façon évidente.

Monsieur Christian PRADAYROL dit que l'utilité du SCOT est indéniable. C'est un outil de réflexion qui associe l'ensemble des communes du Pays de Tulle. Cela a permis de mener une réflexion sur un certain nombre d'axes de développement qui sont importants.

Cela a créé une solidarité, une réflexion et cela est très important pour la cohésion de la Communauté de Communes. L'entrée dans le détail génère plus de difficultés compte tenu des intérêts contradictoires.

Il ne faut pas critiquer le mitage (habitat diffus). Les urbanistes rêvent qu'il y ait des bourgs puis la campagne. Sur certaines communes, le mitage est nécessaire car il y a une partie de la Communauté de Communes qui a des centres bourgs très réduits et qui est contente d'accueillir de nouveaux habitants qui sont les enfants des uns ou des autres même si cela pose des problèmes environnementaux. Il faut être très prudent sur le mitage.

Dans certaines communes, il y a des constructions car les enfants de certaines familles héritent d'un terrain.

Le SCOT est une réflexion sur les communes environnantes. Pour Tulle, le PLU ne fera pas l'objet de modifications par rapport aux orientations qui ont été définies dans le SCOT.

Par contre, sur les communes environnantes, il faut trouver des équipements structurants pour la partie Laguene - Sainte-Fortunade afin d'équilibrer le territoire.

Monsieur Elie BOUSSEYROL attire l'attention par rapport au mitage. L'augmentation demande de l'espace. Il y a beaucoup de mitage et il y a de plus en plus de difficultés à faire que la production agricole puisse être prise en compte dans sa totalité.

L'Europe, la France demandent de plus en plus d'« éco conditionnalité » ce qui signifie que les usagers ne doivent pas faire n'importe quoi.

Pour cela, il faut qu'ils aient suffisamment de surface.

La zone d'activités des Alleux est pleine.

Il y a une zone qui est peu occupée.

Attirer des activités, des entreprises, paraît très important sur un territoire comme celui-là.

Le problème de l'emploi est fondamental.

Il n'est pas possible de dire non à une entreprise désirant s'installer sur le territoire.

Mademoiselle Christèle COURSAT dit qu'il y a des zones communautaires qui existent.

Dans le SCOT, il est mis en évidence qu'il faut conforter le développement de ces zones, surtout leur positionnement.

C'est un développement quasi-naturel de par leur accessibilité liée aux liaisons autoroutières.

Cependant, il faut veiller aussi à ce que les petites communes qui ont des zones artisanales puissent continuer à accueillir des entreprises.

Aujourd'hui, cela est essentiel car ce sont des activités de petite taille, des activités artisanales, petits commerces. Les entreprises répondent à un besoin lié à la population. C'est une nécessité. Si parallèlement il y a la volonté d'accueillir une nouvelle population, il faut satisfaire aux besoins de cette population.

Il faut travailler sur les zones d'activités existantes.

Il faut poursuivre les actions en terme d'activités commerciales.

Cela est aujourd'hui une nécessité car le client ne se limite plus à la dimension de zones de chalandises telles qu'elles sont définies dans les documents établis.

Cela ne se limite pas au Canton, à l'Arrondissement. Il faut, à partir du SCOT, avoir cette réflexion à l'échelle du territoire mais aussi du Département voire au-delà. Cela est une réflexion à plus long terme.

En matière d'économie, il faut aider le développement naturel et inciter au développement sur les zones qui en auraient besoin dans les petites communes pour maintenir l'offre vis-à-vis de la population arrivant.

Monsieur Elie BOUSSEYROL dit que le rendez-vous est fixé dans quelques mois pour l'approbation du SCOT.

Monsieur François HOLLANDE demande s'il sera délibéré sur le SCOT avant les élections municipales.

Monsieur Elie BOUSSEYROL répond que ce n'est pas le souhait.

Monsieur Nicolas CHOPARD dit que la procédure d'approbation est longue.

Les délégués doivent arrêter la discussion. Il doit y avoir ensuite une enquête publique.

L'arrêt du document peut se faire en fin d'année.

Monsieur François HOLLANDE dit qu'il s'agit d'une procédure en deux temps. Le Comité Syndical dans lequel chaque commune est représentée approuve le document.

Cela fait cesser la poursuite des observations, des amendements au texte.

La 2^{ème} phase est l'enquête publique et l'approbation.

Monsieur Nicolas CHOPARD dit qu'il faut voir si le document peut être arrêté en fin d'année.

Il s'agit ce soir d'une information.

Les communes peuvent envoyer des avis.

Monsieur Jacques MARTHON dit qu'en terme de logement, le coût du foncier est connu.

Au niveau du SCOT, il faudra faire attention à avoir des réserves foncières au niveau des communes si elles veulent se développer.

Chacun est persuadé de détenir un trésor lorsqu'il a une ruine au milieu d'un village. Or, les réhabilitations reviennent souvent chères.

Ensuite, si c'est un privé, il y a une notion de rentabilité. Si c'est un OPHLM, il y a une notion d'équilibre.

Pour accueillir toutes les populations, il y a des logements vides, certes, mais il est difficile de loger certaines familles.

Aujourd'hui il faut faire des réserves foncières pour pouvoir bâtir et faire du logement social en particulier.

Monsieur Elie BOUSSEYROL dit qu'il faut inciter les communes à aller vers des PLU plutôt que des cartes communales pour mener des réflexions plus approfondies.

Monsieur Christian PRADAYROL dit que sur le foncier, il faut une période d'anticipation tant en matière de logement social que de développement économique sinon les prix sont inabordables.

La seule solution est de créer un droit de préemption communautaire. Les communes n'auront pas toutes fait leur PLU avant plusieurs années.

Pour la Communauté de Communes anticiper, c'est se doter d'un outil comme la Ville de Tulle peut en avoir un.

Monsieur François HOLLANDE dit qu'il ne sait pas s'il est possible d'avoir un droit général de préemption.

Il est vrai qu'il faut absolument constituer des réserves foncières, pas seulement dans les communes aujourd'hui pour partie développées et urbanisées mais souvent dans les autres communes.

Il y a un problème de concurrence dans l'occupation de l'espace, il n'est pas facile de prendre des terrains qui sont convoités par l'agriculture.

Certains projets ne peuvent pas voir le jour car les règles en matière d'occupation des sols l'empêchent.

Monsieur Jean COMBASTEIL dit que le droit de préemption ne suffit pas car il ne peut s'exercer que s'il y a vente sinon il faut exercer une expropriation.

Monsieur Elie BOUSSEYROL dit que le droit de préemption repose sur les documents d'urbanisme.

Monsieur Jean COMBASTEIL dit qu'à Tulle il y a tous les jours des Déclarations d'Intention d'Aliéner mais elles concernent surtout le bâti et peu les terrains.

Il est difficile d'avoir du terrain pour faire une offre diversifiée. Il y a une concurrence avec l'agriculture mais aussi avec les autres communes par rapport au coût.

La Ville consacre aussi de l'argent au logement à travers les aides directes aux propriétaires.

Dans le projet de Contrat de Pays, il est prévu une action consistant à créer des zones d'habitat avec des qualités environnementales.

1- Politique du logement et d'embellissement de la Ville

Rapporteurs : Jean COMBASTEIL, Jean-Paul DEVEIX

- Cf document annexe –

- Information sur le résultat des opérations en cours

Monsieur Jean COMBASTEIL fait des remarques sur la synthèse qui a été remise aux élus.

650 logements ont été mis sur le marché entre 2002 et 2007 dont 100 logements réalisés sans aide.

Cela correspond au rythme que l'étude effectuée en début de mandat avait défini.

A travers ces 650 rénovations, 8 500 000 € de travaux ont été réalisés soit un coût équivalent à celui de la médiathèque intercommunale.

Quant à la typologie des logements, il y en a de petits. Les T1 - T2 représentent 44 % des logements réhabilités ou des constructions neuves. Par conséquent, 56 % sont des logements T3 ou plus.

Les petits logements résultent dans le centre ancien de la structure du bâti. Il est plus facile de faire des petits logements que des grands.

Il en va de même avec les logements neufs. Les personnes qui investissent dans le cadre de la Loi Robiens trouvent le meilleur profit ou la meilleure commercialisation avec la réalisation de T2.

Dans les constructions réalisées à Naves dans le cadre de la loi Robiens, il y a beaucoup de T2.

Pour les opérations façades qui entrent dans une intervention importante de la Ville, 1 500 000 € ont été engagés.

C'est une intervention significative.

Il y a eu deux OPAH (quartier ouest et centre ancien).

Il attire l'attention sur le nombre de logements vacants mis sur le marché ou qui vont l'être.

300 logements ont été ou vont être remis sur le marché. Ce chiffre est important.

Il ne faut pas remettre des logements vacants sur le marché et parallèlement en créer d'autres de vacants.

Or, parfois la vétusté crée de la vacance et il est bon d'avoir pu chasser la vétusté pour sortir de la vacance.

Il observe, en outre, que les loyers qualifiés de « maîtrisés » (loyers intermédiaires, loyers conventionnés) représentent 50 % des situations. C'est une action sociale notable. L'effort de la Ville à travers ces opérations dans les OPAH représente 1 000 000 €.

Cela représente des politiques significatives.

Pour les objectifs de réalisation qualitative, les réalisations n'ont pas toujours couvert les objectifs mais en sont assez proches.

Les objectifs ont été établis au moment de l'élaboration de la convention OPAH et entre temps, l'ANAH a modifié ses conditions d'intervention de façon unilatérale, inattendue, et des dossiers qui auraient pu voir le jour ont été annulés.

La situation est cependant tout à fait correcte.

34 % des locataires viennent d'autres départements.

Les ménages composés d'une personne représentent 44 % des locataires.

48 % des locataires ont de 18 à 25 ans.

Ces éléments font référence à l'occupation des logements par des étudiants.

Ce n'est sans doute pas une population pérenne mais c'est quand même une population qui a son activité, sa consommation, ses besoins.

Cela montre la montée en puissance et l'influence de l'enseignement supérieur.

Monsieur Christian PRADAYROL fait état de la qualité du document remis qui donne des éléments beaucoup plus précis permettant de se livrer à une analyse du marché.

Il dit que tout ce qui a été mis en place était nécessaire (opération façades, OPAH, PRI).

Il faut réfléchir maintenant à l'affectation des crédits que met la commune.

Sur le marché locatif, la Ville va se trouver en concurrence avec l'OPHLM sur les logements à loyers faibles.

L'Office se redresse. Il ne faudrait pas que l'action de la Ville génère des difficultés pour l'Office.

L'opération façades embellit nettement la Ville. Il faut la poursuivre.

Il fait état de certains chiffres.

45 % des locataires ont moins de 35 ans. Même s'il y a 40 % d'étudiants, il y en a peut être 40 % qui vont rester tullistes. Ceux là atteignent l'âge d'accéder à la propriété.

Il faut faire des lotissements communaux. Cela devient maintenant indispensable.

Monsieur François HOLLANDE dit que, heureusement, le logement social se rénove, se réhabilite, ce qui fait qu'il est d'une qualité telle qu'il fait concurrence aussi au secteur privé locatif.

Le prix du loyer y est moins élevé et les aides plus importantes.

Il faut faire un équilibre et ne pas penser que le logement social lui-même ne change pas. Il change beaucoup.

La politique menée pour la première fois par l'Office de créer des logements individuels dans le parc HLM paraît très importante.

Il reste la question des lotissements.

La municipalité y est très favorable mais il n'y a pas de terrain à vendre.

Il n'y a pas de préemptions, d'expropriations possibles. Reste la persuasion.

La Ville fait un travail incessant de repérage de terrains, d'identification des possibilités même de changement des règles d'urbanisme à venir pour permettre à des terrains d'être constructibles.

Il s'agit d'une difficulté proprement tulliste.

Parfois, la Ville trouve des terrains qui sont très chers à viabiliser.

Cela ne signifie pas que la Ville ne va pas trouver de terrain. C'est une priorité.

Le fait qu'il n'y ait pas de promotions privées sur les lotissements prouve bien qu'il n'y a pas de terrain.

Il est plus facile d'en trouver ailleurs.

C'est aussi cela qui justifie le Pays de Tulle, le SCOT, ...

Il faut maintenant viser plus large.

Il vaudrait mieux que les lotissements soient à Tulle mais s'ils sont dans une commune proche, cela génère aussi la venue de populations à Tulle.

a- Périmètre de Restauration Immobilière « Périmètre complémentaire centre ancien »

- Bilan de la concertation dans la mise en œuvre du Périmètre

- Approbation et instauration du Périmètre

Délibération complémentaire à la délibération du 29 juin 2007

Dans l'article L 313-4 du code de l'urbanisme applicable avant le 1er octobre 2007, le plan de restauration devait être **fixé** après enquête publique et **délimité** par le conseil municipal.

A partir du 1er octobre 2007, l'article L 313-4 du code de l'urbanisme est remplacé et les nouvelles dispositions n'abordent plus les critères de fixation et de délimitation de ce périmètre. Par contre l'article (nouveau) L 313-4-1 indique que lorsqu'une déclaration d'utilité publique est requise, elle est prise dans les conditions prévues dans le code de l'expropriation.

Dès lors le périmètre délimité par le conseil municipal devient une pièce classique du dossier classique d'expropriation (plan périmétral d'une opération d'urbanisme).

L'enquête publique qui aura lieu pour la déclaration d'utilité publique de travaux sur le « Périmètre Complémentaire Centre Ancien » portera donc à la connaissance du public le périmètre de restauration immobilière délimité par le conseil municipal dans sa séance du 29 juin 2007 sans qu'il soit besoin, avant intervention de la déclaration d'utilité publique de travaux d'avoir fait une enquête publique portant sur la fixation de ce périmètre.

Les dispositions de la délibération du 29 juin 2007 relative au périmètre de restauration immobilière « Périmètre Complémentaire Centre Ancien » sont modifiées dans le sens où les indications relatives à la fixation du périmètre après enquête publique sont retirées, cette délimitation après enquête n'étant plus nécessaire après le 1er octobre 2007.

Il est proposé au Conseil municipal de compléter la délibération du 29 juin 2007 en ce sens.

APPROUVE à l'unanimité

b- Opérations façades - Délibération fixant les subventions allouées jusqu'au 31 décembre 2008 en fonction des périmètres concernés

La subvention pour les façades est fixée à 30 ou 35 % du montant HT des travaux plafonnée à 55 € le m² (30% pour les façades d'une surface inférieure à 160 m² et 35% pour les façades d'une surface supérieure à 160m² ou traitées en continu), sur les périmètres délimités dans le plan ci-joint.

L'aide est portée à 50% du montant HT des travaux plafonnés à 70 € le m² sur les périmètres délimités dans le plan ci-joint :

- Les secteurs P.R.I : Barrière, Charles de Gaulle, Trech, Alverge, secteur complémentaire, (secteur ZPPAUP Centre-Ancien)
- Les entrées de Ville : rue des Martyrs, rue Lucien Sampeix Av Dr Audubert, Avenue de la Bastille, Quai Continsouza, avenue de Ventadour, rue du Dr Valette,
- Les rues suivantes : rue Pauphile, rue de l'Estabournie, Quai de Rigny, Rond point Henri Dunant, Avenue Victor Hugo,
- Du Pont du Tribunal au Pont des Carmes, l'aide sera de 50% jusqu'au 31 décembre 2007 puis de 30 à 35% jusqu'au 31 décembre 2008 (voir plan).

Il est proposé au Conseil municipal :

- de se prononcer sur le montant de ces subventions
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette action et à signer tout document s'y rapportant.

APPROUVE à l'unanimité

2- Agenda 21 - Validation du diagnostic partagé du territoire, des enjeux et orientations

Rapporteurs : François BOURDARIAS, Philippe BERNIS

L'Agenda 21 de la Communauté de Communes Tulle Cœur de Corrèze et de la Ville de TULLE comprend deux phases d'élaboration :

- élaboration d'un diagnostic partagé
- élaboration d'un programme pluriannuel d'actions, assorti d'un suivi évaluation.

La première phase s'achève avec le rendu, par le Cabinet MARGE, d'un « diagnostic partagé du territoire » qui donne lieu à la définition de 5 enjeux majeurs et d'orientations envisageables pour aborder la définition du programme d'actions de l'Agenda 21 local.

Deux enjeux sont à dominante environnementale :

- *préserver la ressource en eau*
- *développer une culture du développement durable au quotidien*

Un enjeu à dominante socioculturelle :

- *augmenter l'attractivité du territoire et préserver les offres de services*

Un enjeu à dominante économique :

- *soutenir et développer l'économie locale en encourageant notamment les modes de consommation de proximité et responsables*

Un enjeu à dominante participative :

- *mobiliser les initiatives autour d'un projet « durable » du territoire.*

Après validation par le Conseil municipal de TULLE, d'une part, et par le Conseil Communautaire de Tulle Cœur de Corrèze, d'autre part, le « diagnostic partagé », dont la synthèse est proposée ci-après, constituera la base de travail pour la définition du plan d'actions de l'Agenda 21 local qui fera l'objet d'une démarche participative.

Il est proposé au Conseil municipal de valider le diagnostic partagé du territoire, des enjeux et orientations afférentes à l'Agenda 21 et d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches se rapportant à cette action et à signer tout document à intervenir.

Monsieur Philippe BERNIS rappelle que l'Agenda 21 de la Ville de Tulle a été élaboré conjointement avec l'Agenda 21 de la Communauté de Communes qui avait commencé à travailler dans ce domaine. Puis la Ville s'est rattachée à cette démarche.

L'Agenda 21 n'est pas seulement un état des lieux environnemental.

Monsieur François BOURDARIAS présente le document afférent à l'Agenda 21 remis aux élus.

- Cf document annexe –

Monsieur Philippe BERNIS dit que cette présentation a été voulue très concise mais elle ne retrace pas l'intensité des débats et l'implication de gens qui ont participé à ces groupes de travail.

Ce diagnostic recoupe une partie de ce qui a été évoqué précédemment dans le cadre du SCOT.

Dans ces deux diagnostics, il y a une volonté très forte de préserver l'environnement local.

Même s'il est possible de penser qu'il est conservé en état, ces travaux permettent de pressentir les risques pouvant arriver.

Ces deux démarches ont toutes la même finalité : ne pas aller vers une situation plus catastrophique à l'égard de certains enjeux locaux.

Des pistes d'actions concrètes vont être élaborées avec les groupes de travail qui vont être ré-ouverts assez largement sur la base de ces enjeux.

La préservation des ressources en eau, la réappropriation de l'eau, de la rivière sont des choses importantes.

Dans ce domaine, des actions concrètes sont à mettre en place. Elles contribueront à la fois à la réappropriation de l'eau, à la valorisation de la rivière pour la Ville de Tulle ce qui n'est pas toujours le cas actuellement.

Sur la partie économique, à travers le SCOT et l'Agenda 21, il est montré une volonté de faire confiance aux potentialités locales.

Il ressort des travaux réalisés que l'Industrie du bois n'est pas assez valorisée, l'agriculture ne demande qu'à travailler davantage notamment en étant plus orientée vers le bio. Tout cela apparaît de façon assez importante dans les documents.

Il y a une volonté d'avoir une action à long terme, durable.

Il y a un rejet de certaines industries qui viendraient se greffer sur le territoire.

Il sera plus facile d'avoir des actions concrètes sur la Ville de Tulle dans un premier temps. Des actions ont déjà été engagées telles que l'opération « Objectif - 20 % » sur les bâtiments publics. Des actions sont engagées sur les économies pouvant être réalisées sur la consommation d'eau, sur l'électricité.

Sur la Communauté, en se liant aux orientations du SCOT, il sera possible d'avoir des actions concrètes, du moins des aides et des encouragements à la réalisation d'opérations concrètes par les acteurs de terrain.

L'Agenda 21 n'est pas seulement un document administratif qui émane d'une collectivité, c'est aussi un document qui doit être à l'initiative des habitants de la région sur laquelle il a été élaboré.

Monsieur François HOLLANDE dit qu'il convient de valider le diagnostic.

*Diagnostic partagé du territoire, des enjeux et
des orientations de l'Agenda 21 VALIDE*

CULTURE -

- Les Sept Collines - Bilan d'activités 2006

Rapporteurs : Solange CHARLOT, Pierre DIEDERICHS

Madame Solange CHARLOT dit que 2006 est la première année de la nouvelle convention triennale, les 7 Collines en appliquent les objectifs fixés par ses partenaires selon le projet culturel qu'elle leur a soumis.

Ces partenaires sont en premier lieu : la Ville de Tulle, le Ministère de la Culture/DRAC du Limousin, le Conseil Régional du Limousin et le Conseil Général de la Corrèze.

En matière de propositions artistiques domine le souci de préserver l'exigence de qualité en même temps qu'une diversité qui sont parmi les clefs du développement des publics. L'Association tient beaucoup à cette diversité et la cultive.

THEATRE : 19 propositions, 59 représentations dont 29 en direction des jeunes publics

DANSE : 10 spectacles pour 23 représentations, dont 11 accessibles aux jeunes publics

LES ARTS DE LA PISTE : 2 représentations dont 1 à Boulazac (Dordogne)

4 scènes ouvertes à dominante musicale, en collaboration avec les partenaires associatifs de Tulle tels que Des Lendemains Qui Chantent, la Ligue de l'Enseignement, le CRMT, Peuple et Culture.

Sur 110 manifestations, 87 à Tulle, 23 en Corrèze ou hors département, 92 étaient payantes et 18 en entrée libre.

Ces manifestations ont rassemblé 17 647 spectateurs en 2006, soit 14 585 payants à Tulle, 1 632 spectateurs hors les murs, 1 250 spectateurs sur les manifestations gratuites.

Le nombre d'abonnés est chaque année en progression, en 2006 : 1 309 abonnés (la jauge du théâtre est 386 places). Ce chiffre constitue un record parmi les scènes subventionnées du Limousin.

L'aide à la création s'est manifestée sous forme de résidence de préparation des créations, de co-productions et de pré - achats pour soutenir la production de ces créations. L'association a également mis en œuvre des résidences de diffusion autour de 4 spectacles.

Des artistes du Limousin sont présents dans la programmation.

L'action éducative a fait l'objet de soins accrus, la sensibilisation se traduit par des propositions adaptées aux relais et aux publics. L'idée est de mettre en jeu toutes les forces disponibles et toutes les possibilités d'action à notre portée pour développer cette action d'éducation et de sensibilisation : approche analytique de l'appropriation des œuvres, répétitions publiques commentées, répétitions ouvertes, rencontre avec des artistes, intégration dans des projets culturels d'établissements d'enseignement, scènes ouvertes, ateliers de pratique amateur accompagnés par des professionnels, visites commentées du théâtre, action « portes ouvertes », présentation de la programmation personnalisée pour des publics particuliers. Précisons que l'association est toujours partenaire actif de l'opération « Lycéens au théâtre ».

Le travail en réseaux et l'ancrage sur le territoire est une orientation importante de son activité, tant avec d'autres structures de diffusion régionale, qu'avec des associations locales ou départementales. Et l'association travaille également en réseau avec des régions limitrophes et

avec l'Office National de Diffusion artistique, qui lui apportent en retour son soutien. Ce travail en réseau la rapproche aussi de ses partenaires locaux : Les Concerts du Cloître, Des Lendemain Qui Chantent, Peuple et Culture, La Ligue de l'Enseignement/FAL de la Corrèze.

Le travail en milieu rural est une autre orientation très importante de son activité, 13 communes ont participé avec elle à l'élaboration de 21 représentations en Corrèze.

Tous les points qui ont été abordés sont les éléments d'articulation du cahier des charges de l'association fixé par la convention triennale qui la lie, entre autres partenaires, à la Ville de Tulle.

Cette convention est une chance pour l'association, elle est un véritable outil de travail, elle est le gage de la confiance des partenaires, Ville de Tulle en tête, elle fixe le cadre de travail de l'association, les engagements des Elus, et la force de leur engagement.

Le point financier :

L'Association a préservé à la fois son objectif de restaurer la structure financière de l'association, la qualité et l'exigence des propositions artistiques et l'objectif de rassembler toujours plus de public. Son souci est toujours d'utiliser au plus juste l'argent public qui lui est attribué, et que les premiers bénéficiaires en soient les habitants.

Compte de résultat :

Le budget total de la structure pour 2006 s'élève à 1 025 900 € marquant une légère progression de l'activité.

Le total des charges est de 1 000 015 € répartis en 307 479 € qui représentent la masse des charges « artistiques » soit 30 % ; en charges de personnel 516 130 €, soit 52 % et en autres charges de fonctionnement 176 406 € soit 18 %.

Les ressources de l'association : la part des recettes propres de l'activité est de 302 852 €, soit 30 % et la part des subventions est de 723 048 € soit 70 %. Ces ratios sont considérés par les administrations culturelles nationales comme de « bons » scores pour une activité culturelle obligatoirement aidée parce que sa mission première n'est pas de dégager de la plus-value, mais d'apporter un service aux citoyens, en leur permettant un accès facilité aux œuvres de l'esprit.

L'Association a dégagé pour l'exercice 2006, et conformément à ses engagements devant le Conseil d'Administration en 2004, un excédent de résultat de 25 886 € qui a été affecté au bilan par l'Assemblée Générale pour apurement du report à nouveau débiteur, venant ainsi pour la deuxième année consolider la structure financière de l'Association et compenser le déficit exceptionnel de 2004 qui était de 66 000 €.

La situation financière est donc assainie, l'Association faisant preuve de la plus grande prudence dans l'articulation de son budget, car elle sait que la situation de la Culture en France est fragile et que Tulle a la chance de bénéficier d'une vraie politique culturelle.

Elle remercie le Conseil municipal et Monsieur le Député - Maire de lui donner l'occasion d'exprimer publiquement sa gratitude pour donner à son équipe les moyens de travailler dans le

sens d'un service public. Elle rend aussi hommage à l'équipe des Sept Collines, une équipe jeune, très dynamique, très engagée.

Monsieur François HOLLANDE dit qu'il y a plus d'abonnés au Théâtre, plus de public, des résultats qui sont à l'équilibre.

D'un strict point de vue des objectifs chiffrés, quantitatifs, elle considère que le contrat liant la Ville et les 7 Collines est bien rempli. Au niveau des programmes, il y a une volonté claire de satisfaire tous les publics avec une diversité de spectacles et d'œuvres.

Il y a une priorité pour le jeune public qui est bien développée. Les écoles et établissements scolaires sont très impliqués dans la vie du Théâtre.

Il ajoute qu'il y a une coordination, une implication de toutes les structures culturelles aujourd'hui dans l'activité des 7 Collines.

Monsieur Pierre DIEDERICHS dit que par rapport aux inquiétudes s'étant manifestées en 2004, les équilibres financiers en 2005 et 2006 ont été en partie rétablis et ce en tenant compte et en respectant les objectifs du cahier des charges, en maintenant la qualité artistique.

Il y a eu une maîtrise des charges artistiques et une baisse des achats de spectacles. De plus il y a eu une hausse du nombre d'abonnés.

Il y a eu un effort important de rigueur budgétaire qui a été compatible avec le maintien de la qualité des spectacles et il faut se féliciter de cette situation et des perspectives que présente la convention triennale quant à la stabilité de la structure sur les prochaines années.

Monsieur François HOLLANDE dit que la convention triennale vient à expiration fin 2008 et laisse ouverte la suite des engagements des différents partenaires : Etat, Région, Département, Ville.

Le problème résidant dans l'attitude de l'Etat dont la politique à l'égard du spectacle vivant n'est pas connue.

3- Approbation d'une convention de partenariat liant la Ville de Tulle et l'Association « Des Lendemain Qui Chantent »

Rapporteur : Pierre DIEDERICHS

Il semble que le **domaine des musiques actuelles** soit un des domaines pour lesquels la Ville de Tulle et le Conservatoire à Rayonnement Départemental peuvent - à terme - jouer un rôle déterminant, et pourquoi pas, leader en Limousin.

- Les éléments objectifs :

- Existence de la SMAC, seule salle labellisée du Limousin
- Existence et développement des classes de Tulle en guitare électrique, batterie, guitare basse, claviers électroniques.
- Présence de ces classes dans les deux antennes Argentat et Egletons.

La convention entre la Ville de Tulle et la SMAC renforce ce dispositif :

- La Convention entre la Ville de Tulle et la SMAC permettra la mise à disposition auprès de l'association d'un enseignant pour 3 heures par semaine. Cela permettra de développer en continu les actions à mener ensemble.

En complément :

- L'embauche d'un enseignant sur les 2 antennes d'Argentat et d'Egletons qui intervient également à Ussel crée un maillage sur le département, ce qui met le Conservatoire à Rayonnement Départemental en conformité avec le Schéma Départemental.

Il est précisé que ce dispositif est le seul moyen pour le CRD de Tulle de répondre aux nouvelles normes édictées par le Ministère de la Culture qui considère que chaque conservatoire doit développer des CEPI (Cycle d'Enseignement Professionnel Initial).

Faute de répondre à cette clause du cahier des charges de l'Etat, le CRD risque de perdre une partie importante de la dotation de l'Etat qui transitera dorénavant par la Région et sera versée essentiellement au titre des CEPI. Les CRD risquent également le déclassement en cas de non développement de CEPI.

Le domaine des musiques actuelles paraît être le seul dans lequel Tulle a un avantage comparatif grâce à la Salle des Musiques Actuelles et il convient de l'utiliser au mieux.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Monsieur Pierre DIEDERICHS dit qu'il s'agit d'une convention liant la Ville de Tulle en tant que structure gestionnaire de l'école de musique et l'association Des Lendemains Qui Chantent.

Il y a à Tulle une Salle des Musiques Actuelles qui est la seule labellisée en Limousin. L'existence et le développement de classes à Tulle en guitare électrique, batterie, guitare basse, clavier électronique et la présence de ces classes sont les deux antennes d'Argentat et d'Egletons.

Cette convention proposée entre la Ville et Des Lendemains Qui Chantent a pour but de permettre la mise à disposition auprès Des Lendemains Qui Chantent d'un enseignant pour 3 heures par semaine, ce qui permettra de développer en continu les actions à mener ensemble et d'autre part, de permettre l'embauche d'un enseignant sur les 2 antennes d'Argentat et d'Egletons qui intervient également à Ussel ce qui crée un maillage sur le Département et qui est en quelque sorte une préfiguration de la mise en œuvre du schéma départemental des enseignements artistiques pour lequel le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Tulle aurait une vocation territoriale englobant la Haute Corrèze.

Le deuxième enjeu important est la mise en œuvre des CEPI (Cycle d'Enseignement Professionnel Initial).

La loi de décentralisation a prévu que ces CEPI relèveront d'un financement régional.

Donc l'enveloppe concernant les CEPI relèvera de la Région et sera éventuellement répartie entre les structures d'enseignement qui auront un enseignement professionnel initial. C'est le Conservatoire de Limoges qui aura évidemment l'essentiel de ces formations.

Cependant il est important, pour maintenir la labellisation de Tulle et également pour maintenir l'enveloppe que met l'Etat pour l'enseignement artistique, que l'école de Tulle ait une part de ces CEPI. Mais pour cela, il faut qu'il y ait un réel investissement sur un certain nombre de créneaux d'enseignement.

De ce point de vue, celui où Tulle est le mieux armé actuellement est les Musiques Actuelles du fait de l'existence de la Salle des Musiques Actuelles et du fait de la mutualisation des efforts qu'il y aura entre le Conservatoire à Rayonnement Départemental et la Salle des Musiques Actuelles.

C'est le but de cette convention.

APPROUVE à l'unanimité

4- Approbation de la convention de mise à disposition d'un agent municipal auprès de l'association Des lendemains qui chantent

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la mise à disposition auprès de **l'Association Des Lendemains qui chantent** d'un assistant d'enseignement artistique non titulaire de la Ville de Tulle à compter du 1^{er} septembre 2007 pour une durée de **1 an** à raison de 3 heures par semaine pour assurer :

- une participation au soutien pédagogique et technique des pratiquants du local de répétition des Treize Vents en complément du travail du régisseur de répétition,
- une participation à la vie de l'association,
- un accompagnement à la répétition en condition scène et éventuellement lors de résidences,
- une mise en valeur du lien entre les deux parties et l'élaboration de projets.

L'intéressé a donné son accord.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de convention de mise à disposition afférent et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

APPROUVE à l'unanimité

5- Approbation d'une convention liant la DRAC, le Rectorat, la Région Limousin, la Ville de Limoges, la Ville de Tulle et l'association Musique et Danse en Limousin pour le recrutement d'un chargé de mission musiques actuelles par Musique et Danse en Limousin

Rapporteur : Pierre DIEDERICHS

Dans le cadre des « Politiques publiques et musiques actuelles » portées par la Région Limousin en partenariat avec Musique et Danse en Limousin, sur une proposition de la fédération Hiéro, la Région a pris l'initiative de réunir un groupe de réflexion et de concertation, constitué

d'acteur publics et privés du Limousin dont fait partie la Ville de Tulle. Ce groupe a pour objectif d'élaborer une politique de développement cohérent et concerté en faveur du secteur des musiques actuelles en Limousin. Cette démarche s'inscrit également dans la dynamique d'une concertation nationale pour le développement des musiques actuelles.

La convention qui est proposée répond à cette initiative entre l'État (DRAC-DRJS), le Rectorat, la Région Limousin, la Ville de Limoges, la Ville de Tulle et l'association Musique et Danse en Limousin qui est chargée d'assister les travaux de groupes de réflexion et de concertation.

Cette mission d'assistance a pour objectif d'établir un diagnostic partagé et d'élaborer une stratégie pour une politique de développement cohérente et concertée en faveur du secteur des musiques actuelles en Limousin.

Pour réaliser cette mission, l'association Musique et Danse en Limousin a embauché un salarié pour une durée de 4 mois. La participation de la Ville de Tulle pour cette mission s'élève à 1 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention ci-jointe destinée à cette opération en faveur des musiques actuelles et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document.

Monsieur Pierre DIEDERICHS dit que l'essentiel est apporté par la Région et le Ministère de la Culture à hauteur de 8 000 €.

Deux collectivités participent de façon plus symboliques : les Villes de Limoges et de Tulle.

D'autres municipalités, dont la Ville de Brive, ne se sont pas engagées car elles n'ont pas actuellement d'action en matière de musiques actuelles.

APPROUVE à l'unanimité

ENVIRONNEMENT -

Rapporteur : Philippe BERNIS

6- Semaine Européenne de la Mobilité - Utilisation de vélos mis à disposition de la Ville par un commerçant tulliste

a - Approbation d'une convention liant la Ville et le magasin Dufour pour le prêt de trois vélos à la Ville de Tulle

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Mobilité dont la thématique était « Réinventons la rue » et le slogan « bougez autrement ! la meilleure énergie c'est le vôtre », la Ville de Tulle a initié une opération de découverte d'un mode de transport doux pour le personnel municipal et les techniciens du Festival des « Nuits de Nacre ».

Cette action s'est déroulée du 11 au 18 Septembre 2007.

Elle consistait à se déplacer sur la Ville en vélo.

Dans ce cadre, la Ville a sollicité Monsieur Jean-Louis DUFOUR, concessionnaire MBK-GIANT dont le commerce est situé 33, avenue Charles de Gaulle à Tulle, pour la mise à disposition gratuite de trois vélos.

Une convention a été rédigée afin de déterminer les conditions de prêt des vélos.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver, pour régularisation, ladite convention.

APPROUVE à l'unanimité

b - Prise en charge d'une dépense afférente au rachat d'un vélo incombant au magasin Dufour suite au vol de ce dernier durant la manifestation

La convention susmentionnée stipule que la Ville s'engage à fournir à Monsieur Dufour une attestation faisant état de la prise en charge de tous les risques liés à l'utilisation et à l'entreposage des vélos mis à disposition, Monsieur Dufour déclinant toute responsabilité y compris en cas de vol.

La valeur totale des vélos prêtés s'élevait à 570 €.

Il s'avère que l'un des vélos mis à disposition a été volé (Modèle GIANT LADOGA homme d'une valeur de 200 €).

L'assurance de la Ville ne pouvant indemniser Monsieur Dufour, le montant de la dépense étant inférieur à celui de la franchise prévue au contrat, il est proposé au Conseil municipal de prendre en charge cette dernière et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches s'y rapportant et à signer tout document à intervenir.

APPROUVE à l'unanimité

7- Avis afférent au rapport annuel du délégataire pour le service de l'assainissement pour l'année 2006

Le service d'assainissement a été concédé à la Générale des Eaux (Véolia Eau).

Le délégataire doit produire chaque année, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service qui doit être porté à la connaissance de l'Assemblée délibérante.

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis sur le rapport.

AVIS FAVORABLE

8- Avis afférent au rapport annuel du délégataire pour le service de distribution d'eau potable pour l'année 2006

Le service de distribution d'eau potable a été concédé à la Générale des Eaux (Veolia Eau).

Le délégataire doit produire chaque année, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service qui doit être porté à la connaissance de l'Assemblée délibérante.

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis sur le rapport.

Monsieur Philippe BERNIS dit qu'il manque dans le document, le rapport de la Commission Communale des Services Publics Locaux.

Cette Commission Communale des Services Publics Locaux est constituée d'élus, d'associations, de citoyens.

Elle a été difficile à constituer. Elle n'a pas toujours le succès voulu lors des réunions.

Or, depuis trois ans, quelques participants ont été fidélisés (il y a une réunion mais aussi est vue à chaque fois une partie du cycle de l'eau sur Tulle).

Les deux années précédentes, les visites ont concerné la station d'alimentation des Fontaines et la station de traitement de Mulatet.

Cette année a été visitée la plate forme de co-compostage des boues de la station de traitement de Mulatet.

La station de traitement des eaux usées rejette une partie d'eau mais fournit aussi des boues. Les boues peuvent être incinérées ou valorisée en agriculture.

La difficulté est que les boues de stations d'épuration n'ont pas forcément une bonne réputation peut-être à tort car celles de la station de Tulle qui sont analysées régulièrement sont de bonne qualité et contiennent très peu de métaux lourds.

La première solution envisagée par Veolia Eau était l'utilisation directe en amendement sur le sol après chaulage. Devant la difficulté à trouver des terrains, elle a choisi une deuxième solution qui consiste à mélanger les boues de station d'épuration avec des déchets verts.

Ce mélange se fait sur une plate - forme située à Allasac qui est une plate forme mise en place par des agriculteurs et la gestion en a été confiée à une société qui est une filiale de Veolia Eau.

C'est une utilisation intéressante car le co-compostage permet d'avoir un produit qui est plus facilement utilisable, qui est aussi une source d'amendement des terrains.

Cette solution est intéressante et méritait une visite sur place.

Dans un second temps la Commission Communale des Services Publics examine les rapports et répond aux questions des différents intervenants.

Sur la Commune de Tulle, il y a une station de traitement qui fonctionne bien mais il y a des points noirs qui subsistent en particulier sur le réseau.

Donc il y a dans le réseau beaucoup d'eaux claires parasites permanentes, des rejets directs, des difficultés à connaître et à appréhender les problèmes de ces réseaux.

C'est pour cela que la Ville a fait faire une étude sur le réseau d'assainissement de la Ville de Tulle qui s'appelle SOCAMA. Il a rendu au début de l'année ses conclusions : le réseau d'assainissement de la Ville de Tulle qui est un réseau ancien, mélangeant depuis longtemps les eaux pluviales et les eaux usées situé dans des secteurs difficiles, présente des particularités.

A la station d'épuration, notamment à travers la fabrication de ces boues, il se trouve qu'il y a une perte évaluée entre 8 000 et 10 000 équivalent habitant.

La capacité de la station est de 20 000 équivalent habitant.

Le nombre de personnes raccordées est évalué à un peu plus de 20 000 équivalent habitant.

La moyenne des équivalents habitants traitée à la station est de 1 000 équivalent habitant.

Cette particularité qui est une particularité dommageable du réseau de la Ville de Tulle fait que la Ville est actuellement en infraction par rapport à la directive eaux résiduaires urbaines, directive européenne, qui devait être applicable en France pour des communes comme Tulle à partir de l'an 2000 mais l'Etat Français a demandé des dérogations.

Il est espéré qu'avec le Grenelle de l'Environnement, les directives européennes seront mieux prises en compte car elles sont là pour assurer un bon assainissement global des eaux. Il espère qu'à l'avenir il sera anticipé car ce manque de réactivité dans la législation française fait que certaines choses sont difficiles à corriger par la suite.

AVIS FAVORABLE

- Information sur la préservation des ressources en eau

Résumé de l'avis hydrogéologique préalable à la mise en conformité des périmètres de protection de la prise d'eau de NEUPONT sur la SOLANE

1-RAPPEL

La SOLANE est un petit affluent rive droite de la CORREZE, sa longueur totale est d'environ 8 km

Le bassin versant de la prise d'eau couvre une superficie totale de 705 ha Son périmètre est d'environ 12,47 km. Le diagnostic agricole de la Chambre d'Agriculture de la Corrèze dresse un bilan précis de l'occupation des sols.

2-LA QUALITE DES EAUX

* Si l'on se réfère aux limites de qualité des eaux douces superficielles utilisées ou destinées à être utilisées pour la production d'eau destinée à la consommation humaine (Décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine) à

l'exception des eaux minérales naturelles, **l'eau est de qualité A3 et son utilisation pour la consommation humaine nécessite un traitement physique et chimique poussé, comprenant des opérations d'affinage et de désinfection.**

* Si l'on se réfère au référentiel SEQ EAU pour l'usage production d'eau potable, **la qualité de la SOLANE est en moyenne mauvaise. Elle est déclassée par les paramètres DCO et Echérichia Coli.**

3-LES RISQUES DE POLLUTION SUR LE BASSIN VERSANT

L'agriculture.

L'activité agricole sur le secteur est essentiellement orientée vers la production de "bovins viande". 14 exploitations agricoles sont recensées sur le bassin versant, dont 4 sont en cours de cessation d'activité.

L'inventaire agricole et les pratiques témoignent d'une **activité agricole peu intensive, présentant peu de risques identifiés de pollution pour le milieu et la ressource en eau.** Toutefois, le piétinement des bovins dans les pâtures situées en bordure des ruisseaux et l'abreuvement direct dans la SOLANE constituent un risque (endommagement des berges, turbidité, contaminations bactériennes).

La commune de NAVES dispose d'un centre d'insémination situé en limite du bassin versant. Le débordement de la fosse de cette installation a déjà créé une pollution au niveau de la prise d'eau sur la SOLANE .

L'assainissement.

Un seul dispositif d'assainissement collectif est recensé sur le bassin versant : la station de la CROIX DE LEYRAT (commune de NAVES), située à 1,4 km environ en amont de la prise d'eau. Il s'agit d'un lit bactérien.

L'installation collecte des eaux parasites de tout type et en quantités importantes. Les débordements sont récurrents lors des fortes pluies. Les bassins de prétraitement sont souvent saturés et insuffisamment entretenus. La canalisation de sortie est bouchée ce qui entraîne le débordement du bassin par dessus la berge et un déversement dans le sous bois voisin.

L'entretien de l'installation est très limité, son efficacité est nulle et l'effluent rejeté est de très mauvaise qualité.

En limite également du bassin versant (sur la commune de NAVES), le poste de relevage des eaux usées du lotissement des Bruyères a déjà engendré une pollution par les détergents.

L'étude préalable considère que les flux de pollution liés à l'assainissement autonome ne sont pas importants compte-tenu du faible urbanisme existant. Mais il n'y a pas de données précises sur l'assainissement autonome.

Les voies de communications.

Le bassin versant est recoupé par les routes départementales n°58, 53 et 7.

Le principal risque de pollution accidentelle identifié dans l'étude préalable est constitué par le pont de la route Départementale n°53 sur la SOLANE.

Les activités industrielles et artisanales.

Le bureau d'études CALLIGEE n'a pas identifié de risques particuliers.

Les activités industrielles et artisanales sur l'ensemble du bassin versant sont relativement faibles.

4-LES PERIMETRES DE PROTECTIONS

L'alimentation en eau potable de la commune de TULLE provient principalement du bassin de la SOLANE (80% en moyenne : eaux de surface et eaux souterraines confondues). En période de hautes eaux le bassin de la SOLANE constitue la seule ressource (l'alimentation gravitaire de la station de traitement permet de réduire les coûts de production). La prise d'eau sur la CORREZE est sollicitée en étiage pour pallier la baisse de débit sur la SOLANE .

Les enjeux de protection de la prise d'eau sur la SOLANE sont donc très importants et ce d'autant plus que la qualité de l'eau apparaît mauvaise (assainissements non conformes, stockages insuffisants pour les effluents agricoles, abreuvement dans le cours d'eau peuvent être la cause de pollutions).

a) - Le PPI (Périmètre de Protection Immédiat) est destiné à interdire l'accès au point de prélèvement et aux installations de traitement, son acquisition est obligatoire et sa protection physique est formée par une clôture en berge.

****Le PPI proposé s'étendra à :***

****30 m latéralement de part et d'autre des berges de la SOLANE.***

****50 m en amont de la prise d'eau.***

****10 m en aval de la prise d'eau.***

Il sera acquis par la collectivité. Toutes les activités, sauf celles nécessaires à l'entretien des installations, au fonctionnement et aux aménagements seront interdites à l'intérieur du périmètre. Le PPI doit être clôturé.

b) - Le PPR (Périmètre de Protection Rapprochée) vise à protéger l'outil de production et à maintenir la qualité de l'eau à l'approche du point de prélèvement.

Compte tenu des objectifs recherchés, interception du ruissellement et résorption des sources de pollution, le périmètre est subdivisé en deux zones :

- *une zone tampon* proche de la ressource qui a pour but d'intercepter le ruissellement

et

- *une zone complémentaire* en retrait de la zone tampon qui permet d'intervenir sur les activités pouvant contaminer la ressource.

La zone tampon concerne les parcelles situées en bordure du cours d'eau sur un linéaire de 1,3 à 1,4 km à l'amont de la prise d'eau.

Elle couvre une superficie d'environ 30,5 ha (le détail des parcelles comprises dans la zone tampon est donné dans l'avis hydrogéologique). Elle correspond pour l'essentiel à des prairies en bordure de cours d'eau.

Des prescriptions particulières ont été édictées pour cette zone dans l'avis hydrogéologique notamment l'interdiction de toutes constructions à usage d'habitation ou d'élevage, etc.

La zone complémentaire du PPR couvre sensiblement l'ensemble du bassin versant topographique de la prise d'eau. Des prescriptions sont également édictées pour cette zone.

Compte tenu de la taille réduite du bassin versant, de son temps de concentration et des enjeux de protection, l'ensemble du bassin versant sera englobé dans le périmètre de protection rapprochée qui représente une superficie totale d'environ 678 ha avec près de 651 ha pour la zone complémentaire.

Il n'est pas proposé de périmètre de protection éloignée (PPE).

Il semble souhaitable de mettre en place un système de surveillance et d'alerte au niveau de la prise d'eau.

AVIS DE L'HYDROGEOLOGUE AGREE

Le bassin versant de la SOLANE constitue la principale ressource en eau potable de la ville de TULLE.

Les pentes relativement fortes des versants et le sous-sol très peu perméable favorisent le ruissellement.

L'activité agricole est peu intensive.

Malgré un environnement a priori favorable, la qualité de l'eau est mauvaise.

L'étude préalable relève :

- * un dispositif d'assainissement collectif non conforme (station de la Croix de Leyrat)
- * des dispositifs d'assainissement autonome non conformes
- * et pour les bâtiments agricoles, des capacités de stockage non conformes aux normes.

Tout défrichement devra être limité au maximum et l'environnement du bassin devra conserver son couvert forestier.

L'actuelle prise d'eau qui n'est pas conforme à la réglementation sur l'eau (absence de débit réservé, de moyens de contrôles du débit prélevé et restitué, obstacle à la circulation des poissons...) est protégée par un petit périmètre immédiat clôturé qui devra être agrandi. Elle devra être équipée d'une station d'alerte simple avec mesure en continu des paramètres pH, conductivité, turbidité.

L'hydrogéologue agréé Marc CHALIER donne un avis favorable à l'utilisation de la prise d'eau de NEUPONT sur la SOLANE pour l'alimentation en eau potable de la ville de TULLE sous réserve de la mise en place des mesures de protection préconisées dans son rapport.

Des mesures de débits récentes seront données par VEOLIA pour le Conseil Municipal du 28 septembre 2007.

Monsieur Philippe BERNIS dit que ces dernières années a été menée une opération de protection des deux sources d'alimentation : le pompage en Corrèze et le captage sur la Solane.

La ressource de la Solane est très importante pour la Ville de Tulle d'autant plus qu'actuellement il y a un problème sur la Corrèze.

Le pompage en période d'été se fait en dessous du débit réservé qui devrait toujours être dans la Corrèze.

Pour l'instant, les conclusions de l'hydrogéologue sont la solution pour résoudre ce problème particulier de pompage de l'eau de la Corrèze dans des périodes de basses eaux.

La Générale des Eaux, les services municipaux et ceux de la MISE travaillent, dans le cadre légal de la nouvelle loi sur l'eau, sur l'interprétation et les solutions qui pourraient être trouvées sur cette pérennisation de ressources en eau sur la Corrèze.

L'avis de l'hydrogéologue sur la protection de la Solane montre que cette ressource est très importante pour la Ville de Tulle. De plus, c'est une ressource qui nécessite moins de dépenses énergétiques puisqu'elle est amenée gravitairement jusqu'à l'usine des Fontaines.

Pour la distribution en eau potable sur la Ville de Tulle, il est constaté depuis plusieurs années un meilleur rendement du réseau même s'il sera difficile d'arriver aux 80 % espérés par la Générale des Eaux mais on est à 71 %. Il y a une baisse de la consommation générale de l'eau sur Tulle, non pas de la consommation des ménages (la population ne s'accroît pas mais ne diminue pas) mais il y a une baisse des consommateurs institutionnels notamment des édifices communaux ce qui prouve que le travail réalisé dans les bâtiments communaux sur les édifices ouverts au public, propriété ou non de la Ville, ont porté leurs fruits puisqu'il y a une baisse de la consommation d'eau sur Tulle depuis quelques années.

Monsieur François HOLLANDE dit que de gros investissements sont à faire. Cela aura des conséquences sur les prix. Il faudra maîtriser ce processus.

La Ville est contrainte par des normes, des exigences, le souci de la qualité, de la sécurité.

C'est un coût important.

Monsieur Philippe BERNIS reconnaît que c'est un coût important. Dans le cadre de l'Agenda 21, des ateliers du SCOT qui étaient composés d'un public de professionnels, d'utilisateurs, d'agriculteurs, il a été insisté sur l'aspect important de la qualité de l'eau, de la préservation des ressources en eau, de l'appropriation par les habitants de Tulle de la Corrèze.

Beaucoup de travaux d'embellissement ont été réalisés sur le quai Baluze. Il y a encore des réticences sans doute dues à la mauvaise qualité visuelle de la Corrèze.

Dans les futurs aménagements, il faudrait davantage se réapproprier l'eau qui est un élément fédérateur.

Faire des réseaux, des déversoirs d'orage n'est pas valorisant, cela ne se voit pas.

Il dit que sous la Place de la Cathédrale ou sous l'avenue Charles de Gaulle, il y a deux déversoirs d'orage neufs d'une technologie assez pointue, qui sont des déversoirs qui ont été mis en accord avec l'Agence de l'Eau et qui sont là pour améliorer le fonctionnement du réseau.

Le fait que les tullistes puissent accéder plus facilement à la Corrèze leur ferait mieux comprendre les investissements faits sur le réseau.

Il insiste sur la mise en place de chemins de berges, d'opération sur la rivière notamment les descentes en Canoë - Kayak qui sont bien perçues par le public.

9- Plan de mise aux normes du réseau de collecte des eaux usées de Tulle Approbation du programme de travaux pluriannuel et approbation d'une convention liant la Ville et l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour le financement de ces travaux

Suite au diagnostic du système d'assainissement de la Ville de Tulle, un planning de travaux est mis en place.

Ce dernier hiérarchise dans le temps les travaux les plus pressants donc notamment l'élimination des rejets directs d'eaux usées au milieu naturel.

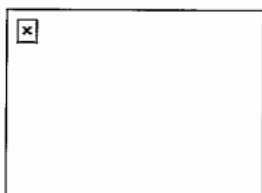
Ce planning comporte deux phases.

La première phase de 3 ans soit de 2007 au 31 décembre 2009 correspond à :

- l'élimination des rejets directs au milieu naturel (ceux recensés)
- aux études complémentaires permettant de connaître le fonctionnement du système d'assainissement de la ville par la mise en place de mesures de débit en continu. Ce point déterminera la suite à donner pour les travaux d'assainissement à partir de 2010.
- la mise en place de l'auto surveillance réglementaire sur le réseau d'assainissement.

La deuxième phase, débutant en 2010, est fonction des études complémentaires réalisées sur les années précédentes. Suivant ces résultats, il sera possible d'orienter les travaux sur tel ou tel

secteur de la ville notamment pour supprimer les eaux claires parasites entraînant un dysfonctionnement sur les réseaux et la station d'épuration.



**PROGRAMME PLURI ANNUEL RÉSEAUX
EU/EP/AEP**

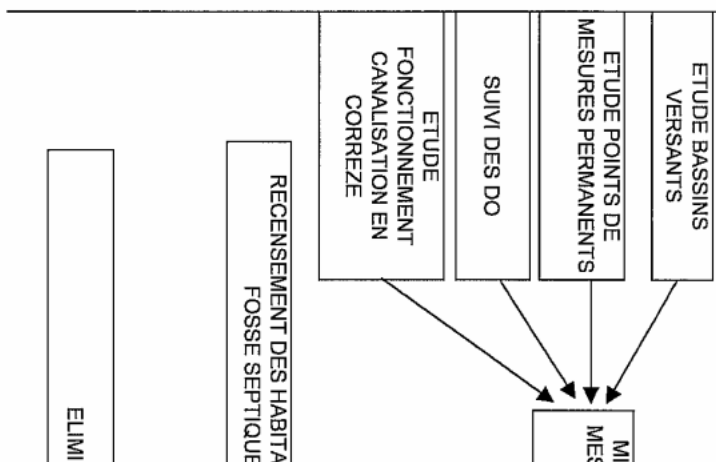
Ville de TULLE
Véolia Eau
Agence de l'Eau Adour Garonne
Police de l'eau- DDAF

Chaque trimestre, un compte rendu sera réalisé sur l'avancement des travaux et en fin d'année une réunion bilan avec toutes les parties mentionnées ci-dessus sera organisée afin d'engager et modifier ou non le programme de travaux de l'année suivante.

Les montants pour chaque budget sont estimatif

		très urgent doit être fait dans l'année
Ordre de priorité des travaux	2	urgent doit être fait dans l'année mais peut déborder sur l'année suivante
	3	peut attendre 1 an travaux réalisés

2007



Ces travaux peuvent être subventionnés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Le taux de subvention est de 25 % pour les travaux et de 70% pour les travaux de mise en place de l'autosurveillance réglementaire.

Il est donc nécessaire de passer une convention entre l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la Ville de Tulle afin de bénéficier de ces aides.

Il est proposé au Conseil municipal :
- d'approuver le programme de travaux pluriannuel (définitif pour la période 2007-2009, prévisionnel pour la période 2010-2016)

- d'approuver la convention liant la Ville et l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour le financement de ces travaux à intervenir et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Monsieur Philippe BERNIS dit que dans le cadre de la mise aux normes au regard des Eaux Résiduaires Urbaines, l'Agence de Bassin Adour Garonne a décidé d'augmenter ses participations et d'aider au maximum les villes qui seraient encore en infraction.

L'Agence de Bassin va aider la Ville (subvention au taux de 25 % sur des travaux ressortant de la mise aux normes et 70 % sur des travaux ressortant des obligations réglementaires sur les mesures d'eau).

Une convention afférente lie la Ville et l'Agence de l'Eau. Un programme détaillé de travaux est défini.

Le total des investissements prévus sur les années 2007-2008-2009 s'élève à plus de 2 250 000 €.

Le total des investissements à partir de 2010 s'élève à plus de 1 000 000 €.

Il s'agit d'un effort important nécessaire par rapport à la qualité de l'eau.

Il rappelle que la Ville est située en tête d'un bassin. Du travail effectué sur Tulle dépend tout le travail qui pourra être fait en aval. C'est une nécessité pour la Ville d'arriver à améliorer de façon efficace le rendement de son réseau de collecte des eaux usées. C'est là qu'il y a de réels efforts à faire.

Il souligne que l'Agence de Bassin fait un effort important qui pourrait être réalisé au détriment des subventions qu'elle pourrait allouer sur des communes rurales qui se dotent d'un réseau d'assainissement, d'une station de traitement.

Il faut être conscient que dans les années à venir ce programme de travaux devra être tenu à partir du moment où une convention est signée et où il y a un engagement du Conseil municipal.

Le programme de travaux va commencer par une analyse plus fine de ces problèmes d'infiltrations d'eaux parasites permanentes par les bassins versants.

C'est ce qui a été présenté par le Bureau d'Etudes SOCAMA et qui est accepté par l'Agence de l'Eau et la MISE.

L'étude va être affinée de façon à déterminer les endroits où il est vraiment utile de travailler en premier.

Ces travaux sur les réseaux vont être couplés avec les travaux d'aménagement de surface.

APPROUVE à l'unanimité

10- Fourrière animale :

- Annulation de la délibération n°4 du 15 décembre 2006 portant approbation de la convention de fourrière animale liant la Ville et la Société Protectrice des Animaux

- Approbation, pour régularisation, d'une convention de fourrière animale liant la Ville et la Société Protectrice des Animaux

Par délibération n°4 du 15 décembre 2006, le Conseil municipal a approuvé la convention de fourrière animale liant la Ville et la SPA.

Lors de la signature de cette convention, l'un des représentants de la SPA a modifié par une mention manuscrite, l'article 7 comportant le montant de la redevance due par la Ville.

Ce document a été refusé par la Trésorerie en juin dernier. Il doit, de fait, être annulé et une nouvelle convention, pour régularisation, doit être proposée à l'assemblée délibérante.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer

- d'annuler la délibération n°4 du 15 décembre 2006 portant approbation de la convention de fourrière animale liant la Ville et la SPA

- d'approuver, pour régularisation, la convention ci-annexée liant la Ville et la SPA et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Monsieur Philippe BERNIS dit que la Société Protectrice des Animaux fait chaque année une réévaluation de sa participation et qu'en début d'année la Ville n'a pas souhaité accepter cette augmentation.

Depuis, il a été décidé de l'accepter car la SPA continue à travailler pour la Ville de Tulle sur la capture et la stérilisation de chats errants.

Le contrat qui est un contrat moral mais qui doit être tenu cette année et les années suivantes consiste à dire que jusqu'à 20 chats capturés c'est la SPA qui prend entièrement à sa charge stérilisation, capture et vaccination.

Cela permettra de répondre à des demandes d'intervention sur des quartiers où il y a beaucoup de chats errants..

APPROUVE à l'unanimité

- Transports urbains - Présentation du compte rendu d'activités de la CFTA pour l'année 2006 et pour le premier semestre de l'année 2007

Monsieur Philippe BERNIS dit que 232 exemplaires du PASS ont été vendus soit moins que d'habitude.

Par contre des navettes avaient été mises en place dans le cadre des Nuits de Nacre notamment le soir, entre le Pont de la Barrière et le quartier de la Gare. Ces navettes qui ont circulé les 3 soirs ont transporté près de 300 personnes qui étaient parfois des personnes âgées qui ne se seraient pas déplacées sans ce dispositif.

Cela a bien fonctionné pour une première et a été bien perçu.

Il y a eu aussi une bonne fréquentation de la navette qui amenait au concert déconcentré.

Il y a eu une bonne fréquentation pour aller visiter l'usine Maugein.

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Mobilité a été lancée une opération de promotion sur les abonnements mensuels consistant à offrir deux mois d'abonnements supplémentaires pour un mois d'abonnement acheté.

Cette opération dure jusqu'à fin 2007.

URBANISME -

Rapporteur : Jean COMBASTEIL

11- Suivi technique des demandes de subventions municipales relatives au ravalement des façades pour la période du 1^{er} Mai 2007 au 1^{er} Mai 2008 - Approbation d'une convention liant la Ville et le PACT Corrèze

La Ville de Tulle a engagé un programme ambitieux d'embellissement urbain qui comprend un axe portant sur la rénovation des façades. La collectivité a voté une dotation financière destinée à accompagner les propriétaires dans la revalorisation des façades visibles du domaine public.

Le programme municipal porte sur les périmètres des OPAH Centre Ancien et Quartiers Ouest et prévoit une majoration d'aide sur certaines zones identifiées comme des points noirs nécessitant une incitation plus efficace.

Au terme de l'OPAH des Quartiers Ouest, la Ville de Tulle constate l'effet bénéfique de cette action en tant qu'amélioration du cadre de vie et de l'image urbaine. Considérant les projets urbains structurant les Quartiers Ouest, la Ville souhaite maintenir son action d'aide à la rénovation des façades au-delà de la durée de l'OPAH.

Il convient de continuer à confier le suivi de l'opération façades sur les quartiers Ouest au PACT Corrèze pour la période du 1^{er} Mai 2007 au 1^{er} Mai 2008.

Le coût du service est établi à 5 624 € HT soit 6 726,30 € TTC.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de suivi façade sur les quartiers Ouest afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

APPROUVE à l'unanimité

12- Echange de terrain entre la Ville et le Ministère de la Défense

Par délibération en date du 26 mars 2004, la Ville de Tulle avait décidé de céder des parcelles communales situées rue de la Botte à la Gendarmerie au prix de 10 €. Cette cession de terrain avait été précédée d'une enquête publique pour le déclassement d'une parcelle concernée du domaine public communal. Le dossier déclassement a obtenu un avis favorable du commissaire enquêteur en date du 8 mars 2004.

Dans le cadre de la liaison piétonne prévue entre l'espace commercial CITEA et l'espace de loisirs de l'Auzelou, la Ville de Tulle est intéressée par l'acquisition des terrains situés en contrebas de la Gendarmerie appartenant au Ministère de la Défense au lieu-dit le Bois de l'Ecluse.

En conséquence, il a été convenu avec l'Etablissement du Génie de Limoges d'échanger les terrains dont les parcelles sont cadastrées BC N° 230 et 231 (rue de la Botte), BC N° 188 a -d-e-f et BC N° 1 a (Bois de l'Ecluse).

Ces parcelles ont été estimées par le Service France Domaine à 15 000 € pour chaque terrain.

Il est proposé au Conseil municipal d'annuler la délibération du 26 mars 2004 et d'échanger les terrains précités.

Les frais d'acte administratif et d'arpentage seront à la charge de la commune.

APPROUVE à l'unanimité

Monsieur Christian PRADAYROL ne participant ni à la discussion, ni au vote

13- Construction de la médiathèque

- Acquisition d'une bande de terrain supplémentaire appartenant à la SNCF en vue de la réalisation de ce projet

- Approbation du protocole de transaction afférent à intervenir avec la SNCF et autorisation donnée au Maire à le signer

Afin de réaliser la médiathèque, la Ville de Tulle a acquis une parcelle bâtie de 13 282 m² cadastrée BM N° 438 appartenant à la SNCF sise à la Gare de Tulle.

La superficie acquise s'avérant insuffisante, la Ville de Tulle doit acquérir une bande de terrain supplémentaire.

Il convient de proposer au Conseil municipal d'acquérir une bande de terrain de 2m50 de large cadastrée BM N° 439 dans le prolongement de la parcelle déjà acquise soit d'une superficie d'environ 600 m².

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir la bande de terrain au prix de l'estimation du service des Domaines soit 15 000 €
- d'approuver le protocole d'accord afférent à intervenir avec la SNCF

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document.

Les frais d'acte et d'arpentage seront à la charge de la commune.

APPROUVE à l'unanimité

Monsieur Christian PRADAYROL ne participant ni à la discussion, ni au vote

14- Acquisition d'une bande de terrain sise avenue du Colonel Monteil

Dans le cadre de l'aménagement de voirie avenue du Colonel Monteil et afin de créer une continuité piétonne du côté droit montant, il est indispensable pour la commune d'acquérir sur la propriété de Monsieur et Madame CHANUT - GRATIEN une bande de terrain cadastrée AT N° 42 a pour partie où est implantée une haie végétale.

Cette haie sera supprimée. Elle sera remplacée par un trottoir et un garde-corps sur une vingtaine de mètres.

Le document d'arpentage définira l'emprise exacte de la superficie à acquérir.

Aux termes des travaux, la Ville de Tulle s'engagera à planter une nouvelle haie végétale.

Il est demandé au Conseil municipal d'acquérir cette bande de terrain au prix de 20 € le m² et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches afférentes et à signer tous les documents à intervenir.

Les frais d'acte et d'arpentage seront à la charge de la commune.

APPROUVE à l'unanimité

Monsieur Christian PRADAYROL ne participant ni à la discussion, ni au vote

15- Cession d'un pavillon au Rodarel

Dans le cadre de la vente des pavillons au Rodarel et suite à une restitution d'un pavillon au Rodarel par l'école de Gendarmerie, la Ville de Tulle souhaite mettre en vente la maison de type 5 située 7, impasse des Myosotis.

Une visite du pavillon par des acquéreurs potentiels a eu lieu le jeudi 7 juin 2007. Sur les huit personnes qui sont venues visiter, aucune personne n'a souhaité acquérir le pavillon.

Celui-ci présente, en effet, un problème de talus pentu à entretenir.

Le pavillon a été mis en vente dans deux agences immobilières. Un sous-seing a été signé le 23 août 2007 par l'Agence QUEYRIE pour une cession dudit pavillon au prix de 90 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal de céder ledit pavillon de type 5 au prix 90 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches s'y rapportant.

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

APPROUVE à l'unanimité

Monsieur Christian PRADAYROL ne participant ni à la discussion, ni au vote

16- Cession d'un emplacement de stationnement sis dans le parking Saint-Pierre

Monsieur Didier TRARIEUX souhaite acquérir un emplacement de stationnement dans le parking Saint Pierre.

Il souhaite réserver le parking N° 130 situé au niveau 1 de ce parking.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de céder ledit emplacement à Monsieur TRARIEUX au montant fixé par délibération en date du 29 juin 2006 soit 10 000 € hors frais d'acte

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches afférentes et à signer les documents à intervenir.

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

APPROUVE à l'unanimité

Monsieur Christian PRADAYROL ne participant ni à la discussion, ni au vote

TRAVAUX -

Rapporteur : Jean COMBASTEIL

17- Approbation de l'avenant n°6 au lot 1 du marché d'exploitation des installations thermiques et nautiques des bâtiments communaux et des bâtiment du CCAS de la Ville de Tulle

Le présent avenant concerne la renégociation des redevances P1 combustible de 11 installations suite aux résultats de consommation à l'issue de l'année de chauffage 2006, et ceci, conformément aux dispositions contractuelles décrites à l'Article 13.1 intéressement du C.C.T.P. du marché.

Cette renégociation fait apparaître une moins-value par rapport au marché initial d'environ 5.279,00 € H.T. par an sur le poste P1 du **lot n° 1 : Bâtiments Communaux**.

Le présent avenant prendra effet à compter du 1^{er} Janvier 2007.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n° 6 au lot 1 du marché d'exploitation des installations thermiques et nautiques des bâtiments communaux et des bâtiment du CCAS de la Ville de Tulle

APPROUVE à l'unanimité

AFFAIRES SOCIALES -

18- Demandeurs d'emploi et bénéficiaires des contrats d'avenir et des contrats d'accompagnement dans l'emploi

- Revalorisation du barème d'attribution de la carte de transport et de la carte Arc en Ciel pour les demandeurs d'emploi, les contrats aidés, les stagiaires de la formation professionnelle

- Modification de la participation de la Ville au financement de l'accès au centre aquarécreatif pour les titulaires de la carte Arc en ciel

a- Revalorisation du barème d'attribution de la carte de transport et de la carte Arc en Ciel pour les demandeurs d'emploi, les contrats aidés, les stagiaires de la formation professionnelle

La gratuité du transport est attribuée aux demandeurs d'emploi, contrats aidés et stagiaires de la formation professionnelle sous conditions de ressources.

Ce même barème s'applique également à la carte arc en ciel qui donne un accès gratuit :

- à la médiathèque,
- aux musées
- ½ tarif au centre aquarécreatif

Ce barème n'a pas été réévalué depuis le 7 février 2003 et n'est plus adapté à la réalité des ressources des demandeurs d'emploi et précaires.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le barème suivant à compter du 1^{er} octobre 2007.

<i>Nombre de personnes au domicile</i>	<i>Montant total des ressources du foyer</i>	<i>Quotient familial</i>
<i>1 personne</i>	900 €	900 €
<i>2 personnes</i>	1200 €	600 €
<i>3 personnes</i>	1350 €	450 €
<i>4 personnes et +</i>	1500 €	375 €

Prise en compte de toutes les ressources y compris les prestations familiales.

QF = total des Ressources du foyer sans AL et APL/ nombre de personnes.

APPROUVE à l'unanimité

b- Modification de la participation de la Ville au financement de l'accès au centre aquarécreatif pour les titulaires de la carte Arc en Ciel.

A ce jour, la Ville accorde une réduction de 50% aux titulaires de la carte Arc en Ciel pour l'entrée au Centre Aquarécreatif. Afin d'améliorer ce type de prise en charge qui est un véritable vecteur d'insertion sociale, **il est proposé au Conseil municipal de majorer cette participation pour la porter à 60% à compter du 1^{er} octobre 2007.**

APPROUVE à l'unanimité

AFFAIRES SPORTIVES -*Rapporteur : Michel BREUILH***19- Approbation, au titre de l'année 2007-2008, d'une convention avec la Communauté de Communes pour l'apprentissage de la natation scolaire au centre aquarécréatif**

Par délibération du 4 Octobre 2002, le Conseil municipal a adopté les nouveaux statuts de la Communauté de Communes.

Entrent dans les compétences des EPCI, en matière sportive, l'organisation et la prise en charge de l'apprentissage de la natation pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques et privées de la Communauté.

Dans ce cadre, la Ville de Tulle met à la disposition de la Communauté de Communes du Pays de Tulle, le centre aquarécréatif pour la prise en charge de cette compétence.

La Ville de Tulle réservera des créneaux de 45 minutes, à hauteur de 64 par semaine du calendrier scolaire, aux écoles primaires, publiques et privées pendant lesquelles elle assurera l'enseignement et la surveillance par l'intermédiaire des personnels municipaux qualifiés.

En contrepartie, la Communauté versera, au titre de l'année 2007-2008, la somme de 67 000 Euros représentative des charges de personnel engagées par la Ville pour effectuer ce service.

Il est précisé que les deux parties feront un bilan qualitatif et quantitatif en Décembre 2007 afin d'actualiser le montant à payer par la Communauté de Communes pour les années à venir.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

*APPROUVE à l'unanimité***20- Approbation d'une convention liant la Ville de Tulle et l'Etablissement Public Local d'Enseignement Agricole de Tulle - Naves - Cornil pour l'organisation de l'activité du Club de Roller dans le gymnase de cet établissement pour la période de septembre 2007 à juin 2008**

Le club de Roller qui organise ses activités sur le parking du Centre Commercial de Cueille, recherchait un équipement couvert susceptible d'accueillir cette pratique quand la météo n'est pas clémente.

Eu égard aux contraintes d'utilisation des différents équipements sportifs couverts, la seule solution proposée par la Ville au club de roller était le gymnase Lovy. Les responsables de l'association le trouvant trop petit, ont saisi le Proviseur du Lycée de Naves qui a accepté de les accueillir dans le gymnase de l'établissement durant le premier semestre 2007.

Le Club poursuivant ses activités, il y a lieu de renouveler cette convention pour la période courant de septembre 2007 à juin 2008.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

APPROUVE à l'unanimité

21- Approbation d'une convention liant la Ville, le Conseil Régional et le lycée René Cassin pour l'utilisation du gymnase de cet établissement

Le lycée René Cassin met à la disposition de la Ville de Tulle ses installations sportives (gymnase, installations sanitaires) pour la pratique du sport des différents clubs de la Ville.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention afférente définissant les modalités d'utilisation de ces dernières et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document ainsi que tous ceux s'y rapportant.

APPROUVE à l'unanimité

22- Approbation de conventions de partenariat :

- a- liant la Ville, le Collège Clemenceau et le Tennis Club de Tulle pour la mise en place d'une classe promotionnelle de tennis**
- b- liant la Ville, le Collège Clemenceau et le Sporting Club Tulliste pour la mise en place d'une classe promotionnelle de rugby**
- c- liant la Ville, le Collège Clemenceau et l'ASPTT Natation et pour la mise en place d'une classe promotionnelle de natation**

Le Collège Clémenceau a mis en place, en partenariat avec le Tennis Club Tulliste, le Sporting Club Tulliste, l'ASPTT Natation et la Ville, des classes promotionnelles de tennis, de rugby, de natation.

Ce dispositif permet aux élèves de continuer à pratiquer leur discipline de prédilection grâce à un aménagement des horaires de cours et l'intervention d'entraîneurs spécialisés.

La Ville soutient cette opération grâce notamment à la mise à disposition gratuite de ses installations sportives.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ces conventions fixant le rôle de chaque partenaire et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

APPROUVE à l'unanimité

FINANCES -

Rapporteur : Michel BREUILH

23- Décisions modificatives

a- Budget Ville

Monsieur Michel BREUILH dit qu'il s'agit de dispositions mineures.

Il indique que des dépenses liées à des incendies dans des vestiaires sont prises en compte.

Il y a des dépenses de réparation d'une porte qui avait été fracturée à l'école Clément Chausson.

Il y a des dépenses liées à la mise en place d'une nouvelle signalétique du Centre Aquarécréatif car elle a été dégradée.

Il y a l'achat de guirlandes de Noël notamment pour des illuminations sur la Corrèze.

Il y a un complément pour la bulle de tennis dont les terrains doivent être réhabilités.

En contrepartie, il y a des recettes qui sont indiquées : des subventions du Ministère de l'Intérieur ; des trop perçus en dépenses de fonctionnement et un trop perçu de versement transport qu'il convient de retourner car c'est un indu.

Il y a une participation aux installations économiques, une subvention à l'association « Accompagnement scolaire » pour l'aide aux devoirs.

Des subventions sont allouées à des associations.

Il y a un complément FONJEP.

Le tout génère une baisse du virement de l'autofinancement à hauteur de 57 000 € sachant qu'au niveau de la DM n° 1, cet autofinancement avait été augmenté de 27 000 €.

APPROUVE à l'unanimité

b- Budget Installations Economiques

Pour le budget Installations Economiques, la participation de la Ville est indiquée à hauteur de 5 500 €.

APPROUVE à l'unanimité

24- Attribution de subventions aux associations et organismes suivants :

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention aux associations et organismes suivants :

a- Des Lendemains Qui Chantent : 1 585 €

L'association « Des Lendemains Qui Chantent » participe à un projet de coopération avec trois autres territoires : Sud Mayenne, Revermont et Doubs Cantal dans le cadre du GAL du Pays de Tulle.

Le concours financier demandé servira à la fois au projet mais également permettra au territoire du GAL du Pays de Tulle de bénéficier d'une action de coopération inter-territoriale qui appuiera la demande de candidature et d'éligibilité auprès des instances européennes pour la période 2007-2013.

Le projet est structuré autour de quatre axes :

- accueil de groupes en résidence
- accueil de groupes sur les festivals
- capitalisation et communication
- animation et coordination

Il est demandé au Conseil municipal d'attribuer à cette association une subvention à hauteur de 1 585 € pour financer ce projet.

APPROUVE à l'unanimité

b- AIMAD : 424,40 €

L'association AIMAD est intervenue dans le cadre de l'animation : « Les vitrines du Trech présentent l'enfance de l'ART ».

Cette intervention s'élève à 300 € à laquelle il faut ajouter 45 € de publicité et 79,40 € pour le matériel et le goûter des enfants.

Il est demandé au Conseil municipal d'attribuer à cette association une subvention d'un montant de 424,40 €.

APPROUVE à l'unanimité

c- Les Amis du Musée du Cloître : 1 000 €

Dans la continuité de « l'opération Baluze », les Amis du Musée du Cloître souhaitent organiser fin 2007 un Prix Européen d'Histoire Locale avec un jury composé de professeurs émérites, d'universités allemandes, anglaises, françaises et espagnoles, présidé par Monsieur Jean Favier ou un de ses collègues du Collège de France.

Ce Prix Européen d'Histoire Locale s'inscrit dans la vocation du Musée du Cloître qui deviendrait ainsi un centre d'interprétation d'histoire locale.

Le montant de l'aide demandée est de 2 000 € qui pourraient se répartir sur l'exercice 2007 et l'exercice 2008 à hauteur de 1 000 € par an.

APPROUVE à l'unanimité

d- Les Concerts du Cloître : 1000 €

Les Concerts du Cloître ont participé aux animations estivales 2007 en organisant un concert sous forme de récital d'orgue à 4 mains et à 4 pieds le jeudi 9 août dernier à la Cathédrale de Tulle

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention à cette association à hauteur de 1 000 €.

APPROUVE à l'unanimité

e- Lions Club Tulle Tutella : 200 €

Le Lions Club Tulle - Tutella a installé dans le cadre du Festival des Nuits de Nacre une buvette et a financé un orchestre qui s'est produit Place Jean Tuvé afin de récolter des fonds pour organiser

des séjours vacances à destination des enfants.

Il a participé également à l'animation du Festival.

Il est proposé au Conseil municipal de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € pour financer cette action.

APPROUVE à l'unanimité

f- Association Familles d'accueil à titre permanent de la Corrèze : 150 €

Cette association organise le 20 et 21 octobre prochain, à Egletons, une rencontre nationale des Assistants maternels et assistants familiaux sur le thème « innovation pour la dynamique des métiers d'accueil ».

En Corrèze 1 342 Assistants maternels ont une capacité d'accueil de 3 422 places et 181 Assistants Familiaux accueillent 420 enfants ou adolescents.

A Tulle, 52 assistantes maternelles indépendantes en activité pour 139 places d'accueil ; 24 assistantes maternelles de la crèche familiale pour 70 places d'accueil.

Il est proposé au Conseil municipal d'allouer à cette association une subvention à hauteur de 150 €.

APPROUVE à l'unanimité

g- Etudiants infirmiers promotion 2007/2008. Projet aide humanitaire SENEGAL (KOUNGHEUL) avec l'association ECHO (échange et coopération hospitalière internationale) : 200 €

Objectifs :

- actions de prévention,
- actions de santé publique auprès des collégiens.
- actions de sensibilisation et formation hygiène personnels soignant et patients
- campagne de vaccination

Budget prévisionnel : 5 100 Euros

Il est proposé au Conseil municipal d'allouer à cette association une subvention à hauteur de 200 €.

APPROUVE à l'unanimité

h- Les Restos du Cœur : 2 500 €

Les Restos du Cœur ont bénéficié d'une subvention de 2 500 €uros au titre de l'année 2007, (contre 5 000 €uros en 2006) comme les autres associations caritatives de la Ville de Tulle.

Après analyse des difficultés rencontrées par les familles qu'ils accueillent, ils ont décidé d'ouvrir un vestiaire gratuit rue de la Barrière (logement OPHLM). Le montant annuel du loyer de ce local représente 2 500 €uros.

Il est proposé au Conseil municipal de leur allouer une subvention à hauteur de 2 500 € représentant le montant du loyer du local.

APPROUVE à l'unanimité

i- Tulle Triathlon : 300 €

Le Tulle Triathlon a réalisé une saison remarquable et vient de participer aux finales nationales de 3^{ème} division qui se sont déroulées le 8 Septembre à BETTONS (35).

Les résultats de cette compétition vont permettre au Tulle Triathlon d'évoluer la saison prochaine en nationale 3.

Pour accompagner les résultats obtenus par le club, cette saison vice champion du Limousin, 3^{ème} aux inter-régions, **il est proposé au Conseil municipal d'attribuer à cette association une subvention de 300 euros.**

APPROUVE à l'unanimité

25- Adhésion au titre de l'année 2007 au Restaurant Interentreprise et versement de la cotisation correspondante

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer au titre de l'année 2007, à l'Association Restaurant Interentreprise et de lui verser la cotisation correspondante.

Conformément aux termes de la convention d'adhésion avec l'Association Restaurant Interentreprise, il convient de verser à cette dernière une cotisation de **20 € au titre de l'année 2007**

APPROUVE à l'unanimité

26- Approbation d'une convention de partenariat liant la Ville et l'association AMIS 19 afférente à l'insertion de jeunes porteurs d'un handicap à l'école et versement de la participation correspondante pour l'année 2007

Insertion de jeunes porteurs de handicap à l'école.

La Ville avait signé jusqu'en 2005 une convention avec AMIS 19 pour permettre le financement de postes d'auxiliaires de vie scolaire à Tulle (914 €/ enfant) dernier montant versé en 2005 : 2 742 €uros.

L'Education Nationale a repris à son compte la gestion de ces auxiliaires de vie scolaire.

Amis 19 se réoriente vers une démarche nouvelle visant à offrir la possibilité à tout jeune, quel que soit son handicap de fréquenter le centre de loisirs et les activités associatives sportives et culturelles au plus proche de son domicile.

Amis 19 propose la signature d'une nouvelle convention portant sur la création d'un service d'accompagnement des enfants et adolescents porteurs d'un handicap dans les activités périscolaires.

Objectif :

- favoriser l'intégration sociale,
- contribuer à la création d'emplois durables pour répondre à un besoin social reconnu non satisfait
- créer une dynamique de développement durable pour la recherche d'une pérennisation du service créé.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat et de verser à cette association une participation à hauteur de 500 €.

APPROUVE à l'unanimité

27- Programme d'économies d'énergie - Opération Objectif Energie - 20 % - Approbation de l'avenant n°1 à la convention fixant les conditions d'attribution et d'utilisation de l'aide financière accordée par l'ADEME

La Ville a décidé, par délibération du 23 septembre 2005, de s'inscrire dans une démarche de contrôle des consommations et économies d'énergie.

Elle a ainsi posé sa candidature à l'Opération Objectif Energie et a signé une convention avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

L'ADEME accorde une aide financière de 9 879,80 € dans le cadre de cette opération qui consiste à réaliser un diagnostic énergétique du patrimoine de la Ville accompagné d'un suivi de la mise en œuvre du plan d'actions.

Afin de tenir compte des difficultés de la mise en œuvre de la 2^{ème} phase concernant le suivi du plan d'actions prévu initialement, il convient de prolonger le délai de réalisation qui passera de 24 à 36 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention initiale.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 à la convention du 17 novembre 2005 fixant les conditions d'attribution et d'utilisation de l'aide financière accordée par l'ADEME.

APPROUVE à l'unanimité

PERSONNEL -

Rapporteur : Michel BREUILH

28- Créations et suppressions de postes budgétaires

Suite aux commissions administratives paritaires, il est nécessaire de procéder à des transformations de postes sur le tableau des effectifs afin de pouvoir nommer les agents concernés.

Il est proposé au Conseil municipal :

de supprimer :

Le 31 décembre 2006 :

- un poste d'opérateur principal des APS,
- sept postes d'ATSEM de 2^{ème} classe,

Le 30 septembre 2007 :

- cinq postes de professeurs d'enseignement artistique de classe normale,
- un poste de conseiller des APS,
- un poste de rédacteur principal,
- un poste de rédacteur,
- trois postes de contrôleurs,
- un poste de contrôleur principal,
- un poste d'éducateur des APS de 1^{ère} classe,
- un poste d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2^{ème} classe,
- un poste d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1^{ère} classe,
- deux postes d'assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2^{ème} classe,
- deux postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe,
- quatre postes d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe,
- deux postes d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe,
- un poste d'agent de maîtrise,
- deux postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe,
- cinq postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe,
- un poste d'agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles,

de créer :

A compter du 01^{er} janvier 2007 :

- un poste d'éducateur des APS de 2^{ème} classe,
- sept postes d'ATSEM de 1^{ère} classe,

A compter du 01^{er} octobre 2007 :

- cinq postes de professeurs d'enseignement artistique hors classe,

- un poste de conseiller principal des APS,
- un poste de rédacteur chef,
- un poste de rédacteur principal,
- trois postes de contrôleurs principaux,
- un poste de contrôleur en chef,
- un poste d'éducateur des APS hors classe,
- un poste d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1^{ère} classe,
- un poste d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe,
- deux postes d'assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1^{ère} classe,
- un poste d'éducateur des APS de 2^{ème} classe,
- trois postes d'agents de maîtrise,
- un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe,
- quatre postes d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe,
- deux postes d'adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe,
- un poste d'agent de maîtrise principal,
- deux postes d'adjoints techniques de 1^{ère} classe,
- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- cinq postes d'adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe,
- un poste d'agent spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles.

APPROUVE à l'unanimité

29- Approbation du renouvellement du contrat de détachement individuel d'un travailleur handicapé du CAT ADAPEI Corrèze auprès de la Ville de Tulle

Depuis le 1er septembre 2005, la Ville de Tulle accueille dans le cadre d'un contrat de détachement individuel, un travailleur handicapé du Centre d'Aide par le Travail de l'Association Départementale de Parents et d'Amis de Personnes Handicapées Mentales de la Corrèze pour assurer des fonctions d'entretien des locaux au Centre culturel et sportif et à l'école de l'Auzelou sur la base d'un temps complet.

Ce détachement donnant pleinement satisfaction, il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver le principe du renouvellement du contrat de détachement à compter du 1^{er} septembre 2007 et d'autoriser le Maire ou son représentant à le signer.

APPROUVE à l'unanimité

30- Attribution de titres restaurant aux agents municipaux - Approbation de la convention de services pour la fourniture de chèques déjeuner liant la Ville et Chèque Déjeuner CCR

Par la délibération du 29 juin 2007, il a été approuvé le principe d'attribuer, pour l'année 2007, des titres restaurants aux agents de la Ville de Tulle pour une valeur faciale de 4 € (2 € pour l'agent et 2 € pour la Collectivité) et un nombre forfaitaire pouvant aller jusqu'à 34 titres par agent.

Il est maintenant demandé au Conseil municipal :

- **d'approuver la convention conclue entre le groupe « Chèque Déjeuner CCR » (retenu après consultation) et la Ville de Tulle pour la fourniture de chèques déjeuner**
- **d'autoriser le Maire ou son représentant à la signer.**

APPROUVE à l'unanimité

AFFAIRES GENERALES -

Rapporteur : Michel BREUILH

31- Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville et le CCAS relatif au marché d'assurance - risque statutaire - décès - accident du travail

La Ville de Tulle doit prochainement renouveler son marché d'assurance - risques statutaires - décès - accident du travail.

Afin de pouvoir intégrer dans ce marché les prestations du CCAS et de lui faire bénéficier des mêmes conditions que celles qui seront proposées à la Ville de Tulle, il est nécessaire de constituer par convention un groupement de commandes.

Il est demandé au Conseil municipal :

- **d'approuver la convention liant la Ville et le CCAS pour cette opération**
- **d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ce document ainsi que tous ceux s'y rapportant.**

APPROUVE à l'unanimité

32- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de former un recours à l'encontre de l'Etat en réparation du préjudice causé par le transfert de gestion des cartes nationales d'identité et des passeports

Par décret n° 99-973 du 25 novembre 1999 relatif à la carte nationale d'identité et n° 2001-185 du 26 février 2001 relatif aux conditions de délivrance et de renouvellement des passeports, le gouvernement a mis à la charge des maires les opérations afférentes au dépôt des demandes et au retrait de ces documents.

Sur le fondement de ces dispositions réglementaires, toutes les collectivités supportent, sans compensation financière, depuis septembre 2000, le coût de la gestion des demandes de cartes nationales d'identité et, depuis mai 2001, celui de la gestion des passeports.

L'illégalité de ces dispositions ayant été reconnue par arrêt du Conseil d'Etat du 5 janvier 2005 et avis du Conseil d'Etat du 6 avril 2007, la Ville de Tulle, à l'instar de nombreuses collectivités, entend adresser à l'Etat un recours gracieux tendant à lui demander une indemnité pour le préjudice causé par la mise en œuvre de ces dispositions, avant de former un recours indemnitaire devant la juridiction.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à ester en justice et de désigner Maître CLARISSOU pour défendre les intérêts de la Ville de TULLE.

AFFAIRES SOCIALES -

Rapporteur : Sylvie NONI

33 - Espace Rencontre le Lien - Versement d'une participation à l'UDAF au titre de l'année 2007

Il est proposé au Conseil municipal d'allouer à l'UDAF, au titre de l'année 2007, une participation à hauteur de 3 568 euros afin d'assurer le fonctionnement de l'Espace Rencontre le Lien.

Le Point Rencontre le Lien est une structure d'accueil, d'écoute et d'accompagnement qui permet de réamorcer la relation ou d'instaurer un autre type de communication entre parents et enfants.

Il s'adresse aux familles éclatées, lorsque le droit de visite est difficile, conflictuel ou interrompu.

A la demande du barreau de Tulle et de la DDASS, la création d'un Espace Rencontre « le Lien » (géré par l'UDAF) s'est avéré indispensable sur Tulle.

Il est installé dans les locaux de l'Ecole Joliot Curie mis à disposition par la Ville depuis le 10 décembre 2005.

Cette participation permet de reconduire l'activité actuelle sur Brive et Tulle pour l'année 2007.

APPROUVE à l'unanimité

PERSONNEL -

Rapporteur : Monsieur le Maire

34 - Approbation du renouvellement de la convention de mise à disposition d'une assistante spécialisée d'enseignement artistique auprès de l'Association Ecole de Musique du Pays d'ALLASSAC

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le renouvellement de la mise à disposition auprès de l'Association Ecole de Musique du Pays d'ALLASSAC d'une assistante spécialisée d'enseignement artistique titulaire de la Ville de Tulle.

Cette assistante a été mise à disposition depuis le 15 septembre 2005 pour une durée de 2 ans à raison de 2 heures par semaine pour assurer des cours de formation musicale auprès de l'Association Ecole de Musique du Pays d'ALLASSAC.

La durée d'enseignement hebdomadaire est passée à 2 h 15 depuis le 15 septembre 2006 et le renouvellement est maintenu sur cette base.

L'intéressée a donné son accord.

Il convient donc de renouveler pour une année la convention de mise à disposition afférente.

APPROUVE à l'unanimité

AFFAIRES ECONOMIQUES -

Rapporteur : Christèle COURSAT

35 - Cession de locaux industriels sis ZI de Mulatet

Par délibération en date du 18 mai 2006, la Ville de Tulle avait décidé la cession de locaux d'une superficie de 500 m² situés dans un bâtiment industriel sis ZAC de Mulatet cadastré BT N° 399, 456, 458 et 459 au profit de la SARL GALINON.

Cette vente au prix de 62 500 € n'a pas été concrétisée par acte notarié.

Monsieur GALINON a informé la Ville qu'il souhaitait des délais supplémentaires de réflexion pour cette acquisition. Après un an et demi d'attente, la commune souhaite vendre les locaux concernés. Elle a donc relancé Monsieur GALINON.

Si ce dernier se rétracte, les locaux seront cédés à Monsieur TOUZAC (SARL ACCORD), actuellement propriétaire d'une partie du bâtiment, qui a manifesté son souhait d'acquérir les locaux précités.

Il est donc proposé au conseil municipal, en cas de retrait de Monsieur GALINON :

- **d'annuler la délibération n° 17 a du 18 mai 2006**
- **de céder au prix de 62 500 € à la Société ACCORD, représentée par Monsieur TOUZAC, les locaux occupés par la SARL GALINON en vertu d'un bail en date du 1^{er} juillet 2002 d'une durée de 9 ans.**

Un règlement de copropriété existe sur le bâtiment concerné.

La cession des locaux correspond aux lots N° 4 et N°5 de l'état de descriptif de division.

APPROUVE à l'unanimité

Madame Sylvie NONI et Monsieur Christian PRADAYROL

ne participant ni à la discussion, ni au vote

FINANCES -

Rapporteur : Michel BREUILH

36 - Réalisation d'un pôle intermodal sur le site de la gare - Demandes de subventions au titre du Contrat de Pays - Modification du plan de financement approuvé par délibération du 29 juin 2007

Par délibération du 29 juin 2007, le conseil municipal a défini les opérations pour lesquelles la Ville de Tulle souhaitait demander des aides financières au titre du Contrat de Pays.

La réalisation d'un pôle intermodal sur le site de la gare dont le coût est estimé à 2 300 000 € HT comptait parmi les opérations présentées à ce titre.

Les subventions suivantes étaient sollicitées pour cette action :

Opération	Financement	%
Réalisation d'un Pôle Intermodal sur le site de la Gare	Etat : 230 000 €	10 %
	FEDER 690 000 €	30 %
	Région 460 000 € (CPS et crédits sectoriels)	20 %
	Département 345 000 €	15 %
	SNCF 115 000 €	5 %
	Ville 460 000 €	20 %
Coût : 2 300 000 € HT répartis comme suit : 2008 : 1 300 000 € 2009 : 1 000 000 €	2 300 000 €	100 %

Suite aux contacts échangés entre la Ville et les différents partenaires concernés, il s'avère nécessaire de modifier le plan de financement comme suit :

Opération	Financement	%
Réalisation d'un Pôle Intermodal sur le site de la Gare	Etat : 230 000 €	10 %
	FEDER 460 000 €	20 %
	Région 575 000 € (CPS et crédits sectoriels)	25 %
	Département 460 000 €	20 %
	SNCF 115 000 €	5 %
	Ville 460 000 €	20 %

Coût : 2 300 000 € HT répartis comme suit : 2008 : 1 300 000 € 2009 : 1 000 000 €	2 300 000 €	100 €
--	-------------	-------

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ces modifications ; d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches requises en vue du financement de cette opération et à signer tout document à intervenir.

Monsieur Jean COMBASTEIL dit que le Contrat de Pays vient d'être élaboré.

Il a été transmis aujourd'hui, des négociations vont avoir lieu fin Octobre, courant Novembre. La signature aura lieu fin 2007, début 2008. Il n'est pas possible à ce jour de dire quelles seront les actions retenues. Des actions ont été présentées par la Ville, la Communauté de Communes, les Communautés de Communes du Pays voire d'autres organismes tels que les Compagnies Consulaires

APPROUVE à l'unanimité

DELEGATION AU MAIRE -

- Arrêtés du 20 juin ; 6, 9, 18 et 26 juillet , 2 août ; 13 septembre 2007

Pris acte
 Tulle,
 La séance est levée à 23H40

Le Maire,

ANNEXES